



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.148

ENFANCE
PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE
RENOUVELLEMENT
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2025

Autorisation - Approbation



La réforme nationale des rythmes scolaires issue de la loi n° 2013 du 8 juillet 2013 est appliquée sur la commune d'Armentières depuis la rentrée scolaire 2014. Cette réforme engageait alors un aménagement des temps d'activités de l'enfant pour en faire un des enjeux prioritaires d'une éducation globale pour la réussite et l'insertion de tous les enfants.

Dans ce contexte, un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) prenant la forme d'une convention multi-partenariale a été établi et calé sur les périodicités suivantes :

- un premier PEDT couvrant les années 2014/2017, conclu pour une période de 3 ans, avec une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi,
- un PEDT couvrant les années 2017/2020, intégrant une évaluation du dispositif, complété d'un avenant en septembre 2018, avenant qui intégrait une demande de dérogation pour modifier l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours,
- un PEDT pour une année 2020/2021, dite « année blanche », la crise sanitaire ayant fortement perturbé l'organisation des temps périscolaires, l'accueil des enfants et les temps de concertation avec l'ensemble des acteurs. Il était alors nécessaire de se laisser collectivement un an pour retravailler l'organisation des temps de l'enfant sur la commune.

Dans le cadre du renouvellement du PEDT et de la Charte du plan Mercredi pour la période de septembre 2022 à septembre 2025, une réflexion amène à une nouvelle offre périscolaire et extrascolaire sur le territoire.

Au regard du contexte organisationnel des structures d'accueil et de l'évolution des effectifs d'enfants inscrits sur les différents temps périscolaires et extrascolaires, il est proposé de

- Faire évoluer les modalités d'inscription,
- Faire évoluer les grilles tarifaires (en conformité avec les exigences fixés dans la convention d'engagement et de versement de la prestation de service ALSH avec la Caisse d'Allocation Familiale),
- Repenser l'offre de loisirs du service Temps de l'enfant.

L'axe prioritaire fixé par l'équipe municipale repose pour chaque enfant sur un parcours éducatif de qualité et cohérent, avant, pendant, et après l'école. Cette préoccupation couvre également les temps extrascolaires.

Le nouveau PEDT 2022-2025 s'articule donc autour des 3 axes éducatifs plaçant l'enfant au cœur de nos priorités :

- Axe 1 : Mobiliser les partenaires éducatifs autour d'axes pédagogiques communs.
 - « Construire un environnement éducatif dynamique avec un dispositif sécurisé, bienveillant pour tous les enfants » et :
 - Animer un réseau éducatif local
 - Renforcer la place des familles
 - Rechercher une meilleure qualité de service
- Axe 2 : Éveiller le citoyen de demain au travers de valeurs communes
 - « Accompagner l'enfant à devenir le citoyen de demain » et :
 - Sensibiliser aux enjeux de l'environnement
 - Permettre à chaque enfant de développer sa propre identité
 - Promouvoir l'égalité des chances et du vivre ensemble
- Axe 3 : Construire un parcours éducatif ludique et cohérent favorisant l'épanouissement de l'enfant
 - « Favoriser l'égal accès de tous les enfants vers une ouverture culturelle, sportive et créative » en :
 - Proposant une offre ludique, adaptée et diversifiée
 - Favorisant la cohérence entre les différents temps de l'enfant
 - Développant la notion de « plaisir »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de PEDT 2022 – 2025 (en annexe),
- de renouveler la convention de partenariat du PEDT et du plan Mercredi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements nécessaires tels que :
 - la signature de l'ensemble des documents,
 - les recrutements pour l'encadrement des temps périscolaires et extrascolaires,
 - l'inscription aux budgets, en cours et à venir, des dépenses afférentes, et des recettes attendues (État, CAF....)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

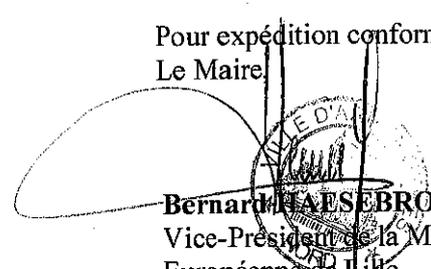
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAUSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



PEDDT

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 
ID : 059-215900176-20220929-DE22148-DE

2022-2025



[arentieres.fr](http://www.arentieres.fr)



SERVICE
ENFANCE



Édito

La politique locale éducative impulsée depuis sept ans autour de l'enfance et de la jeunesse porte l'ambition forte de la réussite de chacun, c'est-à-dire la recherche du développement harmonieux de l'enfant, en lui proposant, peu importe son âge, une offre adaptée à ses besoins. Cette réussite éducative ne se résume pas uniquement à sa réussite scolaire. Elle place également son bien-être au cœur du programme.

Le Projet Éducatif De Territoire que vous tenez dans les mains trace les orientations et définit le rôle de chaque partenaire vers cet objectif commun de réussite que nous devons à nos enfants.

Avant l'application du prochain PEDT, les Services municipaux, entourés des partenaires de la communauté éducative et des Élus de la Ville, s'attellent d'ores et déjà à la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble de notre territoire et dresseront très prochainement un bilan dont découleront de nouvelles perspectives. Ces données nous permettront d'ajuster notre projet commun envers la Jeunesse et ses besoins. Il s'inscrira bien évidemment dans la continuité du travail accompli, tant dans sa méthodologie qui privilégie la concertation et l'échange que dans ses objectifs.

L'un des exemples concrets de ce PEDT est celui notre adhésion au Plan Mercredi : une charte qualité mise en place par le Ministère de l'Éducation qui propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs. Par exemple, en renforçant le taux d'encadrement des temps extra-scolaires pour un meilleur accompagnement des enfants, en développant des activités culturelles et sportives adaptées afin de favoriser l'émancipation et leur développement individuel, l'ouverture vers l'autre lui permettant de bien grandir en respectant les autres et le monde qui l'entoure.

Ce PEDT mobilise l'ensemble des ressources que la commune d'Armentières offre aux enfants afin de leur garantir une continuité éducative de qualité entre les projets d'écoles et les activités organisées en dehors du temps scolaire.

Chaque acteur est le garant d'un parcours éducatif cohérent et de qualité adapté aux rythmes des enfants. C'est en réunissant toutes nos compétences que nous parviendrons à faire de nos enfants des êtres épanouis et des citoyens libres.

Sommaire

PARTIE 1 : PÉRIMÈTRE ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE

- I - Le PEDT : un cadre de référence**
- II - Armentières, une cité en pleine mutation**
- III - Cartographie de la ville**
- IV - Les établissements scolaires**
 - A / Enfants scolarisés en école primaire
 - B / Enfants scolarisés dans les collèges et lycées

PARTIE 2 : LES TEMPS DE L'ENFANT

- I – Les structures accueillantes sur le territoire**
 - A / Le secteur de la petite enfance
 - B / Le secteur de l'enfance
 - C / Le secteur de la jeunesse
- II - L'organisation des différents temps de l'enfant**
 - Le temps scolaire
 - Le temps périscolaire
 - Le temps extrascolaire
 - La continuité éducative entre le scolaire et périscolaire
- III – La communication**

PARTIE 3 : LES ENJEUX ÉDUCATIFS : UNE DÉMARCHE ENGAGÉE ET UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE

- I – Les acteurs et partenaires**
 - A / Les acteurs municipaux
 - B / Les partenaires institutionnels
 - C / Les autres partenaires
- II - Les atouts et les contraintes du territoire**
- III - Les valeurs de la commune**
- IV - Les nouveaux enjeux**
- V - Les objectifs partagés du PEDT et les axes d'évaluation**
- VI – Les orientations prises suite à l'évaluation 2017/2022**
- VII – Le plan mercredi**

PARTIE 4 : PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DU PEDT

- I - La coordination du PEDT**
- II – Suivi et évaluation du PEDT**
- III – La méthode de pilotage**

PARTIE 5 : ANNEXES

Validité du PEDT

Septembre 2022 - Septembre 2025

Durée de 3 ans

Partie 1 :

PÉRIMÈTRE ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT SUR LE TERRITOIRE



I - PEDT : un cadre de référence

C'est quoi ?



C'est **un outil simple et pratique** au service de la réussite des enfants. Il permet de réunir les acteurs locaux afin de réaliser un diagnostic, rédiger le projet et l'ajuster collectivement dans l'intérêt général des enfants.

C'est pour qui ?



C'est l'organisation d'une offre d'activités périscolaires et extrascolaires en continuité et en complémentarité avec l'école **pour tous les enfants**. Il répond aux besoins de prise en charge des enfants, en offrant un panel d'activités de qualité pour permettre à chacun de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoirs-faire et savoirs être.

Qui s'en occupe ?



C'est un dispositif à **l'initiative de la ville**, qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins, et les aspirations de chaque enfant.

Qu'est ce qu'il apporte ?



- Il constitue **un facteur d'attractivité** du territoire pour les familles
- Il ouvre droit aux financements de l'état
- Il offre un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- Il favorise l'**implication des familles** dans le parcours de leurs enfants
- Il dynamise la vie associative **culturelle, sportive et citoyenne** du territoire
- Il facilite une politique d'**inclusion** des enfants en situation de handicap
- Il favorise le **développement des loisirs pour tous** et contribue au partage des valeurs de la république et à la culture du **vivre ensemble**

Qui valide ce projet ?



Le projet final est co-construit avec les services de l'éducation nationale et de la jeunesse et sports et la caisse d'allocation familiale. Il est validé en comité de pilotage et se contractualise par **une convention signée** par l'ensemble des parties concernées : le Maire, Le Préfet et le DASEN.

1^{er} PEDT 2014/2017

Changement des rythmes scolaires
Organisation sur 4 jours et demi

Renouvellement PEDT 2017/2020

Avenant en Septembre 2018

Dérogation - retour à 4 jours d'école

PEDT 2020/2021

II - Armentières, une cité en pleine mutation



24 909 Habitants

INSEE 2019

Densité : 3945,5 hab/km²

10 853 Ménages



CP 59280

Armentières

Métropole Européenne de Lille

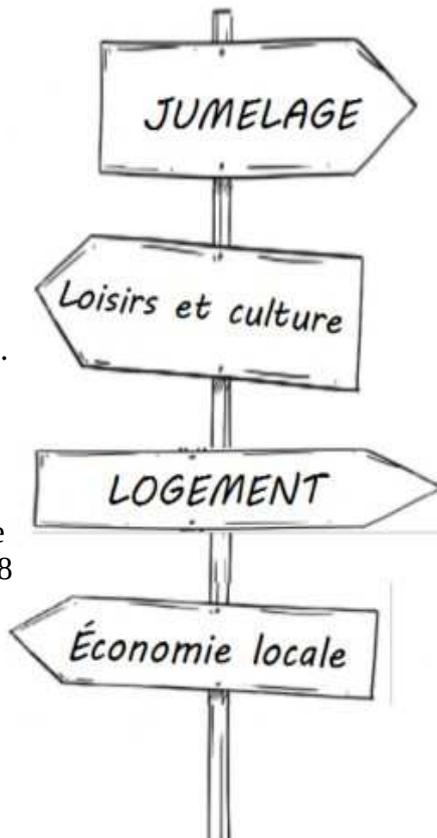
Nord

Hauts de France

La commune d'Armentières fait partie de la région Hauts-de-France, plus précisément située dans le département du Nord (59). Le code postal et le code Insee de la ville d'Armentières sont respectivement 59280 et 59017.

De nombreuses manifestations locales sont organisées sur le territoire tout au long de l'année : brocantes, festivals, concerts, théâtres, randonnées..

La ville d'Armentières dénombre 555 établissements actifs en 2018 sur son territoire dont 66,3 % d'entreprises de commerces et services



La ville d'Armentières est jumelée avec 3 villes européennes:

- Osterode Am Harz (Allemagne)
- Litomerice (Republique Tchèque)
- Stalybridge (Royaume Uni)

On dénombre en 2014, 11813 logements sur la ville d'Armentières dont 90 % qui sont des résidences principales.

Le maire d'Armentières est M. Bernard HAESBROECK.
L'EPCI de la ville d'Armentières est la **Métropole Européenne de Lille**.
Cet EPCI est présidé par M. Damien CASTELAIN.

III - Cartographie de la ville

Le quartier le Bizet

C'est un quartier qui file vers la frontière Belge, on y trouve :

- Le centre social les 4 Saisons
- **L'école primaire Renan Buisson**
- Le Lycée Nicolas Barré

Le quartier Léo Lagrange

Aussi appelé le quartier du cimetière, on y trouve **l'école primaire Léo Lagrange**

Le quartier Ile de Flandre

Dans ce quartier on y trouve :

- Le Lycée professionnel Ile de Flandres
- Le complexe sportif Léo Lagrange
- Des espaces verts et des étangs
- La crèche Municipale

Le quartier de la route d'Houplines

Dans ce secteur, on y trouve :

- La Maison du temps libre, salle communale
- Le collège Desrousseaux
- La place Chanzy accueillant un marché
- **L'école primaire Jean Macé**

Le quartier des Prés du Hem

Aménagés lors du projet initial pour devenir une réserve d'eau potable à l'intérieur de la Communauté Urbaine, les marécages ont été transformés en base de détente et de Loisirs.

On y retrouve **l'école primaire Léon Blum et l'école primaire Anatole France**

Le quartier de Salengro

Dans ce secteur, on y trouve :

- Le centre social Salengro
- La piscine intercommunale Calyssia
- Brossolette, un espace sportif et associatif
- Un cimetière militaire
- **Une école primaire Salengro**
- Un collège Rostand

Le centre ville

Le quartier de la gare

Une volonté municipale d'effectuer un trait d'union entre la gare et le centre. Un réaménagement de la place a permis de créer un jardin engazonné au coeur de la ville.

On y trouve **l'école primaire Gambetta**



Le quartier Saint Roch

Un vieux quartier qui se caractérise par l'alignement de maisons ouvrières joliment recouvertes de briques rouges.

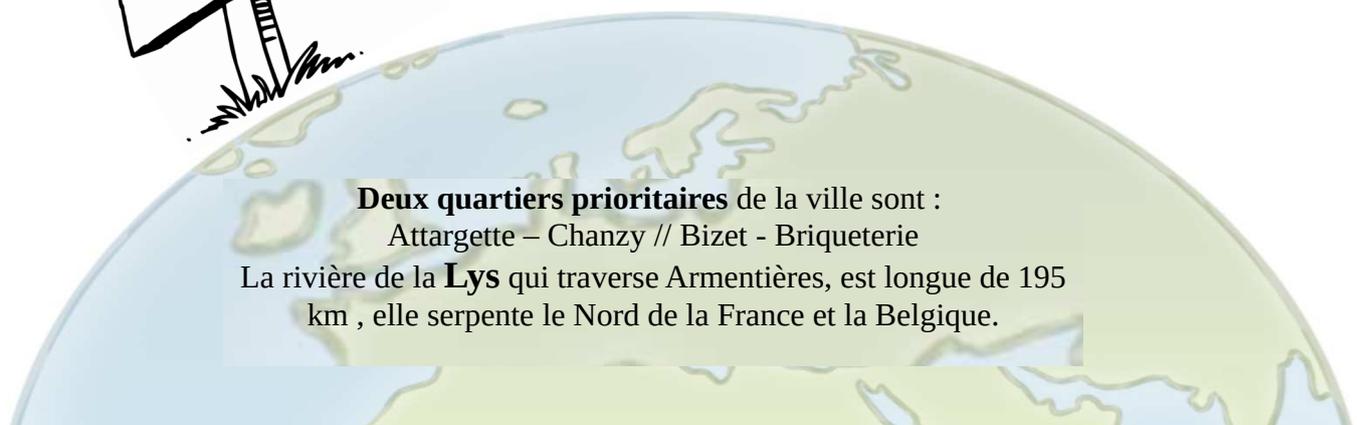
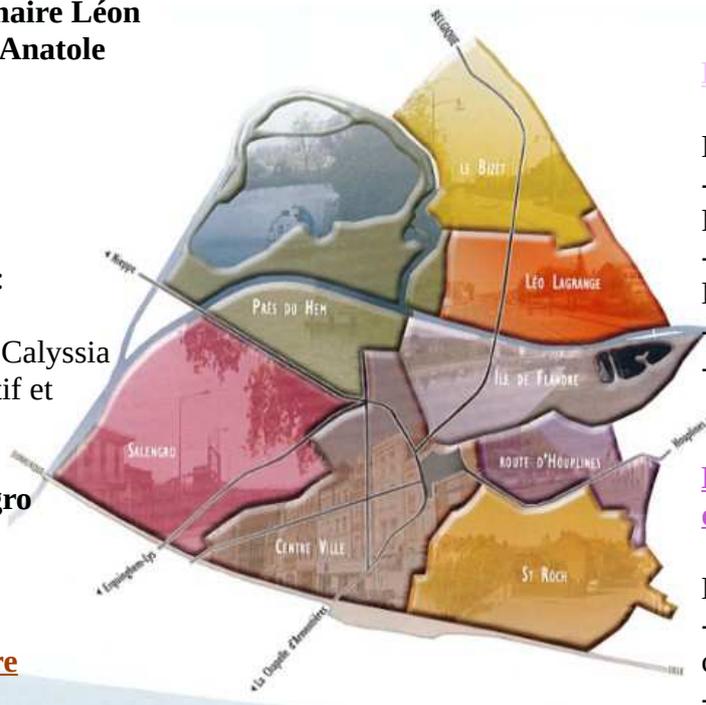
On retrouve dans ce secteur la CAF et la CPAM. L'EPSM (établissement public de santé mentale) s'étend sur 33 hectares et représente une ville dans une ville.

On y trouve l'école Privée Sainte Famille

Deux quartiers prioritaires de la ville sont :

Attargette – Chanzy // Bizet - Briqueterie

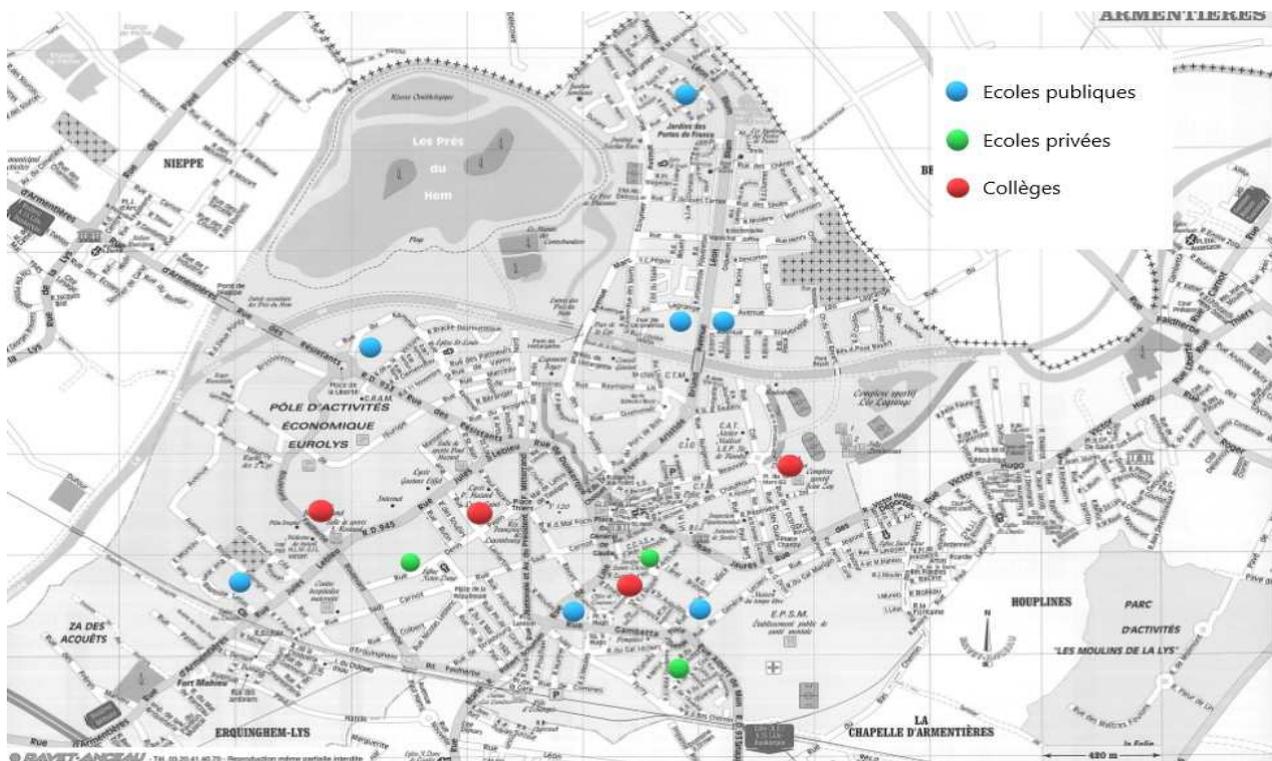
La rivière de la **Lys** qui traverse Armentières, est longue de 195 km, elle serpente le Nord de la France et la Belgique.



IV - Les établissements scolaires

Sur le territoire de la commune, on compte 14 écoles publiques (2 groupes scolaires, 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires) pour le temps scolaire et autant d'accueils de loisirs pour le temps périscolaires, auxquels il faut ajouter deux écoles primaires privées : Sainte Famille et Sainte Colombe.

Sur les temps extrascolaires, le périmètre est élargi aux accueils de loisirs de la ville, ainsi qu'aux centres sociaux et aux services culturels, sportifs et associatifs.



Le public ciblé par le PEDT

est celui des enfants âgés de 2 ans, à 12 ans, soit de l'entrée à l'école maternelle aux premières années collèges.

A / Enfants scolarisés en école primaire (2-11ans)

1 - Les écoles primaires publiques

Écoles	Coordonnées École Maternelle École élémentaire	Effectifs maternels <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>	Effectifs élémentaires <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>	Nbre total d'enfants scolarisés
École Jean Macé	32-34 rue Jean Macé	102	169	271
École Gambetta	1 rue Gambetta	115	203	318
École Léo Lagrange	1 avenue de Stalybridge 148 avenue Léo Lagrange	108	250	358
École Anatole France	137 rue du Kimmel 141 rue du Kimmel	108	201	309
Groupe scolaire Renan Buisson	Rue de l'École	95	188	283
Groupe scolaire Léon Blum	32 avenue Léo Lagrange 34r avenue Léo Lagrange	124	162	286
Groupe scolaire Salengro	55 avenue Roger Salengro	81	169	250

2 - Les écoles primaires privées

Écoles	Coordonnées	Effectifs maternels <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>	Effectifs élémentaires <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>	Nbre total d'enfants scolarisés
Sainte Famille / Sainte Thérèse	22 rue du Président Kennedy	47	142	189
Sainte Famille / Sainte Roch	1 rue de l'Abbé Doudermy	47	75	122
Sainte Colombe	24 bis rue Denis Papin	158	274	432

2 818 enfants
scolarisés à l'école primaire
en septembre 2021

Écoles publiques = 733 maternels + 1342 élémentaires = 2075 enfants

Écoles privées = 252 maternels + 491 élémentaires = 743 enfants

B / Enfants scolarisés dans les collèges et lycées

1 - Les collèges publics

Collèges	Coordonnées	Effectifs 6ème <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>	Effectifs total du collège <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>
Jean Rostand	136 BD Faidherbe	120	469
Desrousseaux	2 place du 19 Mars 1962	157	630
		277	1099

2 - Les collèges privés

Collèges	Coordonnées	Effectifs 6ème <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>	Effectifs total du collège <i>Rentrée scolaire sept 2021</i>
Saint Charles	31 rue Deceuninck	67	257
Saint Jude	18 rue Lamartine	182	741
		249	998

1 - Les lycées publics

Ile de Flandre
246 Bis Quai de la Dérivation
443 jeunes

Gustave Eiffel
96 rue Jules Lebleu
1385 jeunes

Paul Hazard
1 rue Paul Hazard
1279 jeunes

2 - Les Lycées privés

Institut Nicolas Barré
145 av Marc Sanguier
1194 jeunes

Saint Jude
18 rue Lamartine
995 jeunes

7 393 jeunes sont
scolarisés au collège et au lycée
en septembre 2021

Établissements publiques = 1099 collégiens + 3107 lycéens = 4206 jeunes

Établissements privées = 998 collégiens + 2189 lycéens = 3187 jeunes

Partie 2 :

LES TEMPS DE L'ENFANT



I - Les structures accueillantes sur le territoire

Structures municipales

Secteur ENFANCE

Secteur PETITE ENFANCE

CRÈCHE

248, quai de la Dérivation

Tél : 03.61.76.06.21

petiteenfance@ville-armentieres.fr

ouverte

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h

MULTI-ACCUEIL LES CANAILLOUX

21 bis square Jean-Baptiste
Lebas

Tél : 06.99.37.93.11

canailoux@ville-armentieres.fr

Ouvert lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 7h30 à 18h30

Au Petit Jardin

420 avenue Léon-Blum
59280 ARMENTIÈRES

La direction de la Culture et du tourisme

**Médiathèque
École d'Art
École de Danse
École de musique
Jardin Musical
École de couture**

Pôle culturel

57 rue Paul Bert

03.61.76.08.47

culture@ville-armentieres.fr

ville-armentieres.fr

Le service TEMPS DE L'ENFANT

57 rue Paul Bert

03 61 76 20 82

clsh@ville-armentieres.fr

ville-armentieres.fr

OUVERT

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et

de 13h30 à 18h30

Secteur JEUNESSE

BIJ : Bureau Information Jeunesse

Maison Debosque

29, rue Jean Jaurès

Tél : 03.61.76.08.30

bij@ville-armentieres.fr

ville-armentieres.fr

ouverte

du lundi au vendredi

De 9h30 à 17h00

ERJ

Espace Ressources Jeunesse

31 Ter rue des Prés

Tél : 06.69.28.34.56

erj@ville-armentieres.fr

ville-armentieres.fr

Ouvert

Mercredi/samedi*

de 13h30 à 19h30

Lundi*

Mardi/jeudi/vendredi

De 16h30 à 19h30

* Alternance d'ouverture

lundi ou samedi à raison

d'une semaine sur deux

Les trois services cités au dessus
sont rattachés au

Pôle

ACCOMPAGNEMENT À LA FAMILLE

**Autres structures
sur la commune**

**Secteur
PETITE ENFANCE**

**Les petits poissons
Garde enfants et garderie**

31 rue Butin
03 20 54 23 86

COCCIBULLES

30 rue Robert Schuman
08 20 10 00 59

L'AMI CROCO

9 avenue de l'Europe
07 83 82 36 86

LA RUCHE

Projet d'ouverture
en septembre 22
31 rue Butin

GRIBOUILLE ET MOI

112 Rue des Résistants
06 14 79 60 24

MAM « MILLE PATTES »

8 rue des Chênes
03 74 44 01 80

**Secteur
ENFANCE**

**Secteur
JEUNESSE**

Centre social les 4 saisons

1 rue Maréchal Joffre

03 20 44 36 00

Centre social Salengro

28b rue Jean Baptiste Lebas

03 74 49 17 05

Club de Loisirs Lagrange

82 rue des Chauffours

03 20 77 09 40

Près de 200 associations

**Sportives
Culturelles et
Artistiques**

12 places
Lundi au vendredi
par structure

Projet 2023

2 créations de micro crèches
aux Sylphides et à Motte Cordonnier

A / Secteur de la petite enfance (3 mois - 3 ans)

Les structures petite enfance sont des établissements agréés et gérés par la ville d'Armentières.

Le projet pédagogique des structures résulte d'une réflexion éducative et sert de base pour leur mission principale : accueillir et accompagner l'enfant dans son autonomie en favorisant son bien être dans la plus stricte bienveillance.

La dynamique éducative de la ville est d'insuffler et de développer l'éveil et le développement global en veillant au respect des besoins fondamentaux des enfants. Cette volonté passe par le soutien à la parentalité (actions individuelles ou collectives, coéducation entre les agents et les parents..).

55 places
de 3 mois à 3 ans

LA CRÈCHE : une garde permanente et collective

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Un lieu d'accueil collectif destiné aux enfants pré-scolaires, dès l'âge de 3 mois. La crèche a pour rôle de pallier au mieux l'absence des parents mais sans s'y substituer. Il s'agit également d'un lieu permettant à l'enfant de découvrir la vie en collectivité, à l'appui d'une équipe d'encadrement et d'animation initiant un projet éducatif.

15 places
de 3 mois à 3 ans

Le multi accueil : LES CANAILLOUX

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30

Fermeture le mercredi, pendant les vacances scolaires et le mois d'août

Un lieu d'accueil collectif destiné aux jeunes enfants, accueillis en mode de garde permanent ou occasionnel. La structure se situe au cœur du quartier Salengro.

16 places
De 2 à 4 ans

Au PETIT JARDIN

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30

Fermeture le mercredi, pendant les vacances scolaires et le mois d'août

Un accueil continu du lundi au vendredi selon deux modes de garde :

- permanent avec un contrat annuel mensualisé
- occasionnel, demi-journée ou journée entière en fonction des disponibilités,

Un service composé de
3 structures encadrées de 27 agents et 2 apprentis

Et

1 Relais de 130 Assistantes Maternelles

B / Secteur de l'enfance (3 ans – 13 ans)



Les temps périscolaires

Une équipe d'animation accueille les enfants sur les 14 écoles publiques

- > Temps de garderie : avant l'école (7h30-8h30 ou 8h40)
- > Temps méridien : temps de restauration (11h30-13h30)
- > Temps de garderie du soir : après l'école (16h30 – 18h30)

1200 enfants
en pause méridienne

Les centres de loisirs

Plusieurs centres de loisirs sont ouverts selon la période d'activités pour répondre à la demande des familles

- > Les petites vacances scolaires (Hiver-Printemps-Toussaint-Noël)
- > La période estivale (Juillet et Août)

Les centres de loisirs sont ouverts sur toutes les périodes extrascolaires sauf une semaine de fermeture à Noël

Moyenne de
230 enfants par
période de vacances

La journée du mercredi

Les enfants ont le plaisir de se retrouver le mercredi au centre de loisirs Léo Lagrange

- > Garderie du matin : 7h30 – 9h00
- > Activités à la carte : 9h00 – 12h00
- > Temps de restauration ou retour à la maison : 12h00-13h30
- > Après midi récréatif ou parcours au choix : 13h30-17h00
- > Garderie du soir : 17h00-18h30

150 enfants âgés
Entre 3 et 12 ans

A l'occasion des festivités de la ville, des temps forts calendaires, des journées nationales, le service enfance propose des temps d'animation, des moments de partage en famille, des activités intergénérationnelles , ou des temps forts tout public

- > Fête des Nieulles,
- > 14 juillet, les festivités de Noël, la fête du Vélo
- > Les journées de la petite enfance,
- > Le téléthon,
- > La journée des droits de l'enfant, la fraich' attitude, les saveurs Hauts de France..

9 manifestations
par an

Une équipe d'animation composée de

- > 28 animateurs/directeurs à temps plein
- > un plateau de coordination de 7 agents
- > Une équipe de contractuels variant de 40 agents à 90 agents

C / Secteur de la jeunesse (à partir de 12 ans)



Le service Jeunesse se compose d'une équipe de 9 personnes dont les champs d'intervention couvrent :

- L'information (Bureau Information Jeunesse)
- L'animation (Espace Ressources Jeunesse)
- La médiation (Médiateurs Jeunesse)

Afin d'améliorer la coordination et la communication interne, l'ensemble des équipes est regroupé dans l'annexe de la Maison Debosque depuis septembre 2021. Cette proximité retrouvée facilite aujourd'hui le lien logique et indissociable que constitue cette voilure d'accompagnement auprès de notre public jeunes sur le territoire.

Bien évidemment, et au regard de la richesse du partenariat local, de nombreuses passerelles et connexions sont établies avec les professionnels évoluant sur la commune pour faciliter l'orientation des publics en fonction des leurs attentes et besoins tout comme nous nous appuyons sur des dispositifs porteurs (la Convention Territoriale Globale par exemple) pour donner une impulsion et une dynamique partagée à l'échelle de la Ville.



11 - 25 ans
92 jeunes accueillis
en 2020

L'espace ressources jeunesse

L'Espace Ressources Jeunesse (ERJ) est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement de jeunes, à titre individuel ou collectif, permettant une prise en compte de demandes relevant des domaines du loisir, de la santé, de la formation et de l'insertion professionnelle. Cet outil propose un accueil pluridisciplinaire de la jeunesse contribuant à une meilleure attractivité des quartiers et à la mutualisation des moyens existants. Cette structure se différencie par la mise en synergie effective des différents professionnels intervenant auprès de la jeunesse. Elle peut également constituer un lieu et une instance de coordination de ces professionnels sur le territoire armentierois.

Son objectif général est de répondre concrètement à une vision globale des jeunes sur le territoire et donc de mettre en place un panel d'activités et d'actions novatrices, modulables, créatives, réactives et ouvertes à tous, un lieu qui permet une dynamique de projets et de communication.

FRÉQUENTATION 2020

Accueils de Jeunes ũ 76 jeunes de 10 à 19 ans
Accueils de Loisirs ũ 57 jeunes de 10 à 17 ans

PUBLICS

Jeunes de 11 à 25 ans
en Accueils de jeunes (temps scolaire)
et de 11 à 17 ans en Accueils de Loisirs
(vacances et séjours)

II / L'organisation des différents temps de l'enfant

Le temps scolaire



La collectivité développe depuis de nombreuses années une politique volontariste dans le domaine éducatif, dans le primaire comme dans le secondaire, dans le public comme dans le privé.

Dans ce cadre, la ville propose aux équipes enseignantes des activités complémentaires aux apprentissages scolaires.

L'organisation scolaire des écoles publiques

Pour les écoles de Salengro, Jean Macé, Gambetta, Renan Buisson, Anatole France, Léon blum Maternelle, Léo Lagrange maternelle

GARDERIE MATIN	CLASSE	PAUSE MÉRIDIENNE	CLASSE	GARDERIE SOIR
7H30	8H30	11H30	13H30	16H30
				18H30

Pour les écoles de Léon Blum Élémentaire et Léo Lagrange Élémentaire

GARDERIE MATIN	CLASSE	PAUSE MÉRIDIENNE	CLASSE	GARDERIE SOIR
7H30	8H40	11H40	13H40	16H40
				18H30

Pour faciliter
l'organisation des entrées et des sorties scolaires, un
décalage des horaires d'école a été validé en conseil d'école
pour deux structures scolaires :
Léon Blum et Léo Lagrange élémentaires

Une équipe éducative mise à disposition des écoles

ATSEM

- Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles
- Équipe composée de 25 agents, répartis sur les 7 écoles maternelles
- Elle est chargée d'assister les enseignants dans les écoles maternelles et accompagne les enfants au fil de la journée scolaire et périscolaire

ETAPS

- Éducateur Territorial des activités physiques et sportives
- Équipe composée de 4 agents, répartie sur les 7 écoles élémentaires
- Il accompagne les enseignants dans la mise en place des activités physiques et sportives au sein des écoles
- Il met en place des projets pédagogiques sur différents temps comme le rassemblement de fin de cycle avec le CROSS, des semaines thématiques, la semaine olympique et paralympique et la journée de l'Olympisme.

Les orientations stratégiques de la politique éducative

Pour répondre aux nouveaux enjeux éducatifs sur le territoire, l'ambition de la collectivité est de définir une stratégie ambitieuse pour le mandat qui serait composée de 3 axes structurants :

1 – MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS ET ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES DE TERRITOIRE PAR LA CRÉATION DU RÉSEAU ÉDUCATIF LOCAL

- Lancer un diagnostic local éducatif
- Initier un nouveau Projet Éducatif Local
- Favoriser la transversalité et la participation des usagers dans la mise en œuvre des actions éducatives

2 - FAVORISER LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE POUR ACCOMPAGNER LE CITOYEN DE DEMAIN

- Favoriser l'égalité entre les élèves pour une école inclusive
- Développer l'éco - citoyenneté
- Améliorer le cadre de vie

3 - ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS PÉDAGOGIQUES ET RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX

- Mieux accompagner élèves et familles
- Comblent le fossé numérique
- Accompagner les projets d'écoles et les orientations académiques

Le temps périscolaire



La ville propose différents temps d'accueil périscolaire les jours d'écoles et s'organisent selon les critères suivants :

- > un temps d'accueil périscolaire identique dans chaque école : trois temps périscolaires : garderie du matin, pause méridienne, garderie du soir
- > un planning d'activités différentes en fonction du moment, de la météo, de la saison, de la fatigue des enfants, de leurs souhaits, et des salles mises à disposition.
- > un projet pédagogique, rédigé par les équipes d'animation, qui répond aux obligations réglementaires. Ce projet comprend une description de la structure, l'organisation de la journée, les missions du directeur périscolaire et des animateurs, les objectifs pédagogiques de leur projet et les actions mises en place pour y répondre

Pour qui ?

Pour les familles qui ont besoin d'un mode de garde :

- le matin des 7h30
- durant la pause méridienne
- le soir de 16h30 à 18h30

Les conditions d'accueil

- un cadre confortable et sécurisant adapté à l'âge de l'enfant et des besoins
- un projet pédagogique commun décliné selon les particularités de chaque site
- des activités, attentives au rythme de l'enfant
- un déjeuner faisant du repas un temps éducatif

Des activités spécifiques

- des projets propres à chaque site mis en place par les équipes périscolaires
- une approche ludique et participative
- un accompagnement aux devoirs selon les demandes des familles

L'organisation périscolaire

La période d'accueil avant la classe :

garderie du matin
7h30-8h30

> Temps calme et encadré, sous forme d'espaces ludiques. L'enfant évolue dans un cadre sécurisé lui permettant de commencer calmement sa journée.

Le temps de restauration à l'école :

pause méridienne
11h30-13h30

> Cette pause méridienne peut être dynamisée en deux ou trois temps distincts : un temps de transport, un temps de restauration et un temps d'animation. Sur les 7 établissements scolaires, quatre sites possèdent un restaurant scolaire dans l'enceinte de leur structure

La période d'accueil après la classe :

garderie du soir
16h30-18h30

> Un forfait de 1 heure de 16h30-17h30 sans départ échelonné pour offrir un temps sécurisé et agréable

> Un forfait de 2 heures de 16h30 -18h30 avec un départ échelonné à partir de 17h30

> Temps calme et encadré, sous forme d'espaces ludiques. L'enfant évolue dans un cadre sécurisé lui permettant de terminer calmement sa journée.

Une équipe éducative mise à disposition des écoles

Un plateau de coordination

7 agents

- 1 cheffe de service
- 1 coordinateur périscolaire
- 1 coordinateur extrascolaire
- 1 coordinateur du plan mercredi et de la politique sportive
- 1 référent administratif / Rh
- 2 agents Accueil / Logistique / Administratif

2017-2018

110 agents mobilisés

Temps périscolaires

Sur tous les temps

- 8 Directeurs
- 15 Permanents

Sur les PM et les garderies

- 56 Animateurs vacataires
- 20 Enseignants

2018-2021

120 agents mobilisés

Enfance

- 7 Directeurs périscolaires
- 1 Directeur mercredi
- 21 Permanents dont 7 volants
- 50 vacataires périscolaires

Renfort

- 5 ETAPS sur la PM
- 24 Enseignants en PM
- 12 ATSEM en PM

Les modalités d'inscription des temps périscolaires et extrascolaires

Les modalités d'inscription et de participation financière aux activités périscolaires et extrascolaires sont reprises dans la délibérations n° DE 22.109 du 8 juillet 2022.

► Les tarifs sont établis en fonction :

- du lieu d'habitation, « tarif armentières » ou « tarif extérieur »
- du Quotient Familial, basé sur l'avis d'imposition de la famille , s'applique aux personnes dont la résidence principale est située à Armentières

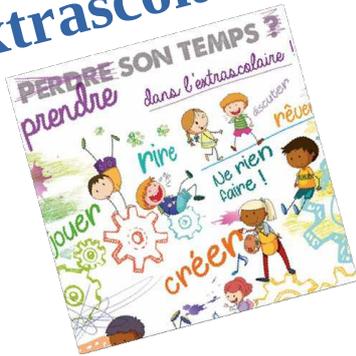
- Un déplacement en Mairie avec une fiche d'inscription unique et une fiche sanitaire de liaison pour l'ensemble des activités :
Restauration scolaire, Garderies, Activités périscolaires

Où s'inscrire ?

Guichet Unique

« Relais des services à la famille »
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville
Place du général de Gaulle
59280 Armentières
Tel : 03-61-76-20-82
guichetunique@ville-armentieres.fr

Le temps extrascolaire



Pour répondre aux attentes des familles, le service enfance ouvre différentes structures d'accueil collectif de mineurs selon la période et le nombre d'enfants accueillis.

Les centres de loisirs s'organisent au sein des écoles publiques de la commune. Pour offrir des activités adaptées aux enfants, certaines activités s'organisent au sein des infrastructures sportives et/ou culturelles

Pour qui ?

Pour les familles qui ont besoin d'un mode de garde.
Amplitude horaire de 7h30 à 18h30

Les conditions d'accueil

- un cadre confortable et sécurisant adapté à l'âge de l'enfant et des besoins
- un projet pédagogique commun décliné selon les particularités de chaque site
- des activités, attentives au rythme de l'enfant
- un déjeuner faisant du repas un temps éducatif

Des activités spécifiques

- des projets propres à chaque site mis en place par les animateurs
 - une approche ludique et participative
 - une thématique permettant de plonger l'enfant dans un cadre imaginaire

PETITES VACANCES

Toussaint / Printemps = 2 centres
Noël = 1 centre sur une semaine
Février = 1 centre

PÉRIODE ESTIVALE

Juillet
3 centres + 1 centre sportif
1 centre créatif + 1 centre pré-ados
Août
2 centres + 1 centre sportif
1 centre créatif + 1 centre pré-ados

SÉJOURS

Le service enfance organise des séjours prioritairement sur la période estivale afin d'offrir l'opportunité aux enfants d'apprécier des vacances en groupe et de sortir de la ville.

La continuité éducative entre le temps scolaire et périscolaire



Dans sa journée, sa semaine, un enfant est amené à changer d'environnement constamment. Chaque environnement porte son propre projet éducatif, son équipe de référent, ses moyens pédagogiques.....

Cependant, une cohérence et une complémentarité des temps sont à construire au quotidien pour accompagner chaque enfant.

Organisation Temps de l'enfant

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h30	GARDERIE MATIN				
8h30 - 11h30	ECOLE	ECOLE	CENTRE 9H-12H	ECOLE	ECOLE
11h30 - 13h30	PAUSE MERIDIENNE				
13h30 - 16h30	ECOLE	ECOLE	CENTRE 13h30-17h	ECOLE	ECOLE
16h30 - 17h30	GARDERIE SOIR				

Horaires spécifiques pour les écoles
Léon Blum Élémentaire
Léo Lagrange Élémentaire

Garderie Matin 7h30-8h40
Pause méridienne 11h40-13h40
Garderie Soir 16h40-17h30 / 16h40-18h30

Centre de Loisirs Léo Lagrange
Garderie = 7h30-9h00 // 17h00-18h30
Matin = 9h00-12h00
Après midi = 13h30-17h00

2 FORESTS AU CHOIX
16h30-17h30 sans départ échelonné
16h30-18h30 avec départ échelonné à partir de 17h30

SERVICE ENFANCE

L'éducation est l'affaire de tous.

L'enfant doit être abordé dans sa globalité : un enfant, un élève, un adhérent associatif, un camarade de jeu.

III - Communication

Dans chaque structure, les adultes qui accueillent et éduquent les enfants ont conscience de l'importance d'une communication avec les familles.

Des réunions d'information, des courriers et flyers, des journées portes ouvertes, des expositions, des spectacles, des plannings sont autant de moyens pour maintenir le lien avec les familles. Ils favorisent la communication entre tous les acteurs.

Face à la multiplicité des acteurs impliqués dans la journée de l'enfant, une vigilance particulière doit être maintenue sur l'ensemble des sites quant à la forme et la récurrence de la communication. Celle-ci se formalise avec les moyens suivants :

- maintien d'une équipe de référents périscolaires dans chaque école qui couvre l'intégralité de la journée de l'enfant,
- mise à jour de panneaux d'affichage sur les sites scolaires : un pour les informations scolaires et un pour les informations municipales,
- les outils de communication suivants

<p><u>Communication aux familles</u></p> <p>Courrier, mail, SMS</p> <p>Espace citoyen</p> <p>Plannings, Flyers</p> <p>Affiches pour chaque période d'inscription en acm</p>	<p><u>Communication aux enfants</u></p> <p>Plannings</p> <p>Flyers</p> <p>Journal des mercredis</p>	<p><u>Communication tout public</u></p> <p>Site de la ville http://www.armentieres.fr</p> <p>Article dans le journal de la ville JDA</p> <p>Réseaux sociaux de la ville (Facebook)</p> <p>Écrans aux entrées de la ville</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Un support de communication identifié par les enfants et les familles

Chaque période extrascolaire et/ou périscolaire est marquée par un support de communication dynamique et ludique reprenant la thématique et les conditions d'inscription

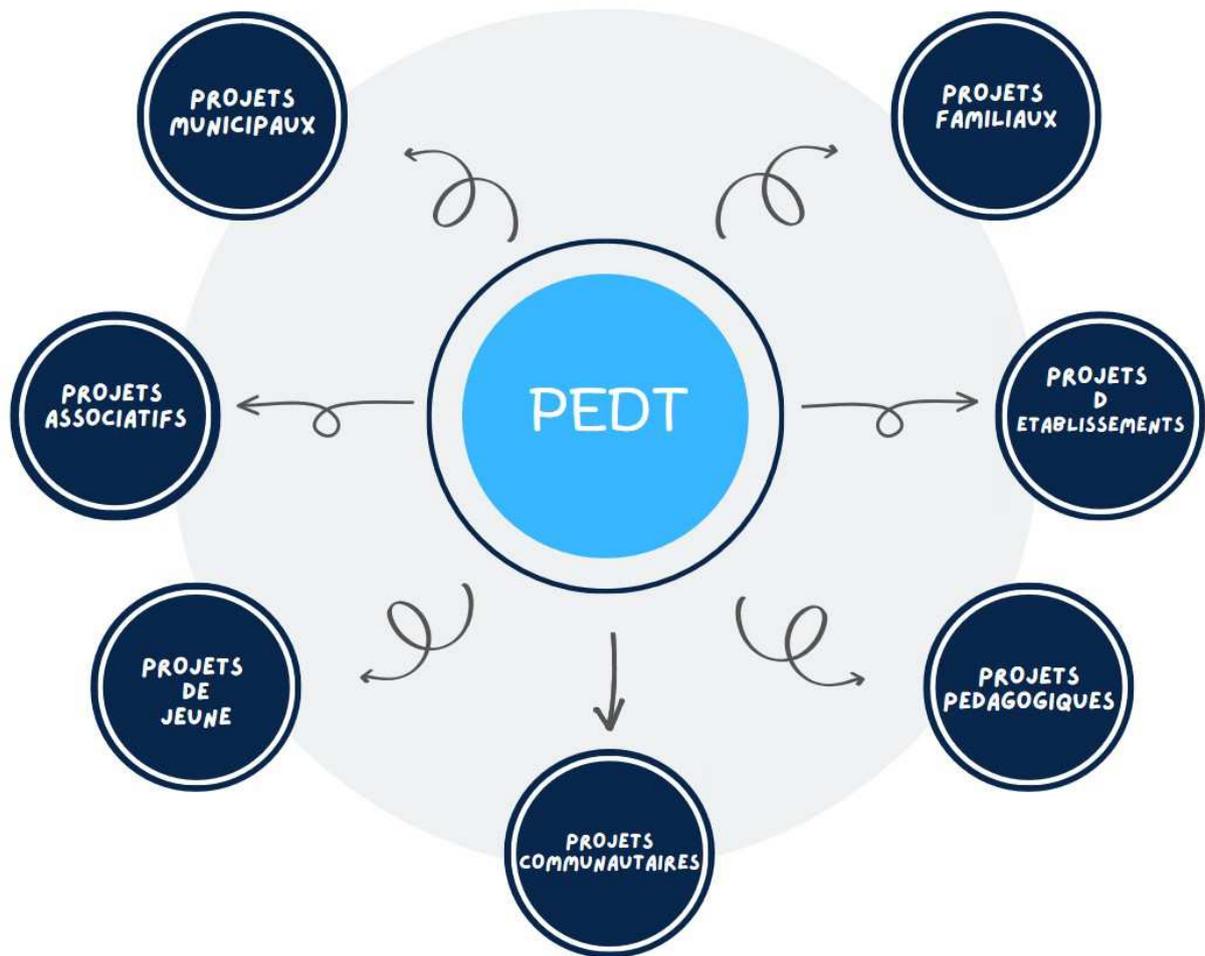
Partie 3 :

LES ENJEUX ÉDUCATIFS : UNE DÉMARCHE ENGAGÉE ET UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE



I - Les acteurs et partenaires

Pour élaborer le PEDT, la ville d'Armentières compte sur la mobilisation de tous les acteurs qui jouent un rôle dans l'éducation des enfants, de façon à assurer une méthode participative et une démarche engagée.



**Le PEDT
n'est pas le seul projet qui aborde**

**L'ÉPANOUISSEMENT
L'INTÉRÊT
LE DÉVELOPPEMENT
de l'enfant**

A / Les acteurs municipaux

La direction VIE SCOLAIRE ET SPORTIVE

Ouvert
du lundi au samedi

De 7h30 à 17h30

Service Vie scolaire écoles

@ville-armentieres.fr
03-61-76-08-27

Service Vie sportive sports

@ville-armentieres.fr
03-61-76-08-27

DRE dre@

ville-armentieres.fr
03-61-76-08-53

> Vie Scolaire

Le service s'occupe de l'inscription de élèves au sein des écoles armentières ainsi que de la bonne mise en œuvre des parcours pédagogiques enseignés par l'Éducation Nationale : Financement des écoles, travaux, actions en milieu scolaire (Plan Vert, Classes d'environnement, etc...) Les démarches et les formulaires d'inscription sont disponibles sur le portail citoyen de la ville.

> Le sport à l'école

Le service municipal des sports intervient directement dans les établissements scolaires, par la mise à disposition d'éducateurs municipaux qui assurent l'activité physique et sportive. Les éducateurs assurent à cet effet 93 heures d'intervention par semaine dans les établissements scolaires publics. Ils apportent également leurs compétences sportives aux associations de la ville, en intervenant directement au sein d'un certain nombre d'entre elles quelques heures par semaine, pour assurer des entraînements ou en favorisant le dynamisme associatif.

> Caisse des écoles

Instituée par le Conseil municipal, la Caisse des écoles publiques est un établissement public local (EPL) autonome et distinct de la commune. Elle est destinée à « encourager la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leurs familles ». La Caisse des écoles publiques est habilitée à intervenir en faveur des élèves du premier degré, dans tous les domaines de la vie scolaire : financement de visites culturelles, don de dictionnaires aux élèves de CP, classe Nature / Voile, transport vers la restauration scolaire.

> DRE : Dispositif Réussite Educative

Parce qu'une aide personnalisée peut faire la différence pour résoudre les difficultés d'un enfant, la Caisse des Écoles de la Ville d'Armentières s'investit depuis janvier 2009 dans la mise en œuvre d'un Dispositif de Réussite Éducative. Il s'agit d'un dispositif novateur en faveur des enfants armentières et de leur famille. A travers la mise en place d'un parcours personnalisé, le DRE peut vous aider à résoudre d'éventuelles difficultés (santé, scolarité, comportement,...) rencontrées avec votre enfant et différentes actions peuvent être proposées.

L'équipe pédagogique
qui œuvre au quotidien pour le bien être des enfants est
composée de différents acteurs :

- > Des animateurs du service Enfance
- > Des ATSEM dans les écoles maternelles
- > Des éducateurs sportifs
- > Des enseignants

La direction de la restauration municipale et de l'entretien

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

restauration@ville-armentieres.fr

> L'équilibre nutritionnel sur 5 restaurants scolaires

Chaque jour, à Armentières, plus de 1 000 élèves des écoles primaires bénéficient du service municipal de restauration. L'alimentation de ces jeunes est plus que jamais une des priorités de l'équipe municipale : elle débute avec l'équilibre nutritionnel et s'élabore dans le respect des goûts des enfants.

Des initiatives ont d'ailleurs été prises pour sensibiliser les jeunes au thème de l'alimentation comme les actions d'éducation nutritionnelle menées dans les écoles ou les restaurants scolaires, qui sensibilisent les enfants à l'importance des fruits et légumes dans chacun des 5 restaurants scolaires de la Ville : Léo Lagrange, Léon Blum, Renan Buisson, Foyer restaurant et Anatole France.

> 2 types de production

Deux types de fonctionnement existent au sein des restaurants scolaires : le fonctionnement en liaison froide et le fonctionnement en liaison chaude. Certains de ces restaurants préparent les repas sur place (liaison chaude) et d'autres reçoivent les repas qu'ils remettent à température (liaison froide). Les deux dispositifs impliquent des organisations différentes : dans le cadre de la liaison chaude les agents municipaux réceptionnent chaque matin les produits. Ils vérifient si ces derniers sont frais, si les quantités sont respectées... A partir de cet instant, ils ont peu de temps pour éplucher les légumes, préparer les assiettes, faire cuire les viandes, confectionner les plats, mettre les tables et le retard n'est pas permis : les premiers enfants franchissant les portes du restaurant à 11h30. Une fois les enfants partis, le travail n'est pas fini, les agents municipaux doivent encore tout débarrasser, nettoyer et préparer les tables pour accueillir, dès 13h, les personnes âgées.

> Menus

Un menu est établi par période de vacances à vacances selon le type de restauration :

- 1 menu pour les restaurants scolaires Léo Lagrange et Renan
- 1 menu pour les restaurants scolaires Foyer restaurant, Léon Blum et Anatole
- 1 menu provenant du collège Desrousseaux

Restaurant scolaire
Renan Buisson

Liaison froide

Restaurant scolaire
Foyer restaurant
accueillant
Gambetta élémentaire
Liaison chaude

Restaurant scolaire
Léon Blum
accueillant
Léon Blum et Gambetta
maternelle
Liaison chaude

Restaurant scolaire
Anatole France
accueillant
Anatole et Salengro
Liaison chaude

Restaurant scolaire
Léo Lagrange

Liaison froide

Restaurant du
Collège Desrousseaux
Jean macé
Liaison chaude

En restauration,

- un plat de remplacement est prévu pour les enfants ne consommant ni porc ni de viande
- Exceptionnellement les menus peuvent être modifiés en cas de difficultés d'approvisionnement ou suite à une contrainte technique

B / Les partenaires institutionnels

> **L'Éducation Nationale (DASEN – IEN- Communauté enseignante)**

Circonscription d'inspection du 1er degré de Lille2-Armentières
55 avenue Roger Salengro
59280 ARMENTIERES

L'inspectrice est Madame Valérie TURPIN NICOLAS

> **DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports Hauts de France – Antenne de Lille**

95 Boulevard Carnot
59800 LILLE
03 60 01 94 45

Elle est chargée de la planification,
de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation
des actions mises en œuvre dans la région au titre de ces politiques publiques
dans le domaine du sport, en matière de politiques de la jeunesse,
en matière d'engagement et de soutien à la vie associative et dans le domaine de formation

> **CAF : Caisse d'Allocations Familiales**

8 rue des Nieulles
59280 ARMENTIERES

Un organisme garantissant des missions sociales et apportant une aide financière aux crèches,
ludothèques, centres de loisirs....

Un service pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
(prestation d'accueil du jeune enfant, prestation partagée d'éducation de l'enfant,
renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants,
contribuer à la structuration d'une offre adaptée aux familles...)



Le PEDT

s'inscrit dans une logique de concertation et de coopération.

C / Les autres partenaires

> UTPAS : Unité territoriale de prévention et d'action sociale

31 rue Jean Jaurès
03 59 73 97 00

Un service rattaché au département du Nord qui propose un soutien adapté aux besoins des habitants.

Protection maternelle et infantile :

consultations prénatales et post-natales, suivi santé de l'enfant de 0 à 6 ans,
moyens de contraception, projet de grossesse, ateliers thématiques, etc.

Aide sociale à l'enfance : aides et accompagnement des familles, aide à l'autonomie des jeunes, etc.

Services sociaux : accès aux droits, accompagnement dans la gestion du quotidien,
rendez-vous et visites à domicile, etc.

Prévention santé : accès aux soins, consultations spécialisées (tuberculose, IST),
prévention des conduites à risque, vie affective et sexuelle

> Les partenaires associatifs

Les associations
culturelles, sportives, sociales
et artistiques sur la commune.

> Les structures accueillantes de la commune

Centres sociaux
et structures d'enfants et de jeunes

> DDEN : Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Le DDEN est un ami de l'école publique, attaché aux valeurs de laïcité,
qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école.

C'est un médiateur au service de l'intérêt de l'enfant.

Il est, entre autre, en liaison avec les IEN, les élus municipaux et les parents d'élèves.

LES FAMILLES

ont la première
des responsabilités

L'ÉCOLE

apporte
les savoirs
fondamentaux

LA VILLE

mobilise
les moyens
Humains,
Matériels
et logistiques

LES
ASSOCIATIONS

accompagnent
les familles



L'éducation
est une responsabilité partagée :
**le PEDT est un projet qui rassemble l'ensemble des
acteurs éducatifs, tous complémentaires.**

II - Les atouts et contraintes du territoire

ATOUPS

- Un service Enfance qui porte l'ensemble des structures périscolaires et extrascolaires, avec une équipe d'animateurs qualifiés et identifiés sur le territoire
- Un partenariat éducatif fort. Des relations de qualité sont tissées entre la commune, l'Éducation Nationale et les associations de parents d'élèves.
- Des temps de concertation pour les équipes éducatives, permettant de comprendre les missions de chacun et de trouver une organisation constructive
- Une politique culturelle développée avec un accès gratuit à la médiathèque municipale pour les armentériois. Une programmation de spectacle vivant en direction du jeune public, un cinéma
- Une politique sportive d'aide aux associations, d'initiation à travers l'école, et l'action des éducateurs municipaux des activités physiques et sportives
- Une politique santé, labellisée Ville Santé OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- Un agenda 21 et une politique de développement durable en direction notamment des enfants et en direct avec les établissements scolaires
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels et sportifs de grande qualité
- Un tissu associatif très riche (150 associations répertoriées sur le territoire) et une longue expérience de partenariat

CONTRAINTES

- Un accueil des enfants sur plusieurs sites scolaires, la réflexion d'un site dédiée étant engagée
- Une nécessaire mutualisation des locaux, impliquant une lourde logistique
- Contraintes de transport pour « sortir les enfants » du milieu scolaire et les emmener à la découverte d'activités dans des équipements adaptés et éloignés de l'école.
- Contraintes humaines, taux d'absentéisme des contrats précaires, dans un contexte national de pénurie de personnel qualifié.
- Des partenariats difficiles à tisser avec les intervenants ou associations pour des raisons organisationnelles ou financières.
- Des protocoles sanitaires qui impactent l'organisation et les plannings d'activités.
- Le déplacement des familles dans le cadre professionnel en dehors de la ville qui implique des modes d'accueils adaptés (grande amplitude horaire, continuité de l'offre...)
- Des équipements sportifs fortement sollicités sur les mêmes créneaux horaires



Chaque acteur est déjà mobilisé sur ses propres activités ; de fait, mobiliser les forces vives constitue une difficulté au vu de la lourdeur des agendas.

III - Les valeurs de la commune

Les valeurs de la commune reposent sur un axe majeur autour du savoir vivre ensemble, les enfants constituant le terreau fertile pour initier et véhiculer des principes collectifs favorisant les préoccupations citoyennes.

Dès lors, l'équipe municipale a orienté ses priorités sur les thématiques suivantes :

- Le cadre de vie, le développement durable et l'écologie sociale
- Les mobilités, reposant sur un plan ambitieux de déplacements doux
- La sécurité et la prévention de la délinquance
- La prévention santé et la solidarité dès le plus jeune âge
- La promotion du « vivre ensemble » et l'inclusion
- L'enfance, l'éducation et la jeunesse
- Le dynamisme sportif au travers du tissu associatif dense
- L'emploi et l'insertion des jeunes
- La démocratie participative, plaçant l'enfant au coeur des préoccupations citoyennes
- La question intergénérationnelle au coeur des politiques publiques



L'enfant est placé au coeur des ambitions de l'équipe municipale, tant en termes d'épanouissement que d'éveil du citoyen de demain.

IV - De nouveaux enjeux

Renouvellement du PEDT 2022-2025 : orientations et stratégies éducatives

Enjeux d'un PEDT

=

Un outil simple et pratique au service de la réussite des enfants et de l'attractivité des territoires

- > Favorise la réussite éducative et le bien être de chaque enfant
- > Constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles
 - > Ouvre droit aux financements de l'État
- > Fixe un cadre pour l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires
- > Favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants
 - > Dynamise la vie culturelle, sportive et citoyenne du territoire
 - > Facilite une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap
- > Favorise le développement des loisirs pour tous et partage des valeurs de la république et la culture du Vivre ensemble
- > Favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation
 - > Favorise la coopération entre communes

Enjeux du plan mercredi

- > Favoriser la complémentarité éducative
- > Développer l'inclusion de tous les enfants
- > Valoriser les ressources territoriales
- > Améliorer la qualité des activités périscolaires

Les axes de l'Education Nationale

- > La REUSSITE de tous :
 - Déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir
 - Promouvoir inclusion scolaire
- > L'EXCELLENCE pour tous
Coordonner les actions pour permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant
- > La PERFORMANCE au service de tous
Rendre le service public plus efficace en territorialisant les priorités d'action avec les partenaires et les familles

Orientations stratégiques de la politique éducative

- > Mieux connaître les besoins et orientations pédagogiques de territoire par la création du réseau éducatif local
 - > Favoriser le mieux vivre ensemble pour accompagner le citoyen de demain
- > Accompagner les évolutions pédagogiques et répondre aux enjeux sociétaux

V - Les objectifs éducatifs du PEDT 2022/2025 et les axes d'évaluation

Mobiliser les partenaires éducatifs autour d'axes pédagogiques communs

Construire un environnement éducatif dynamique avec un dispositif sécurisé, bienveillant pour TOUS les enfants

> Promouvoir une coordination des droits communs renforcée

- Égalité des chances
- Soutien à la parentalité
- Lutte contre le décrochage scolaire
- Un cadre de vie sécurisé, bienveillant et serein

> Animer un réseau éducatif local

- Des projets concertés : légitimité des acteurs
- Mutualisation des locaux et des moyens
- Sécuriser les instances de pilotage
- Élargissement des partenaires

> Renforcer la place des familles

- Lisibilité et accessibilité de l'offre
- Temps d'échanges
- Améliorer les canaux de communication

> Favoriser la cohérence entre les différents temps de l'enfant

- Organisation des temps de la journée / de la semaine
- Temps de transitions
- Développer un partenariat dynamique

**L'ENFANT
AU COEUR DE NOS PRIORITES**

Éveiller le citoyen de demain
au travers de valeurs communes

Construire un parcours
éducatif ludique et cohérent favorisant
l'épanouissement de l'enfant

Accompagner l'enfant à devenir le citoyen de demain

> Sensibiliser aux enjeux de l'environnement

- gestes écoresponsables
- mobilité active

> Permettre à chaque enfant de développer sa propre identité

- Autonomie
- Esprit critique
- Émancipation

> Promouvoir l'égalité des chances et du vivre ensemble

- Éduquer à la responsabilité
- Encourager le civisme et le respect
- Favoriser l'inclusion et l'intégration

*Favoriser l'égal accès de tous les enfants
vers une ouverture culturelle, sportive et créative*

> Une offre ludique, adaptée et diversifiée

- Culturelle
- Sportive
- Créative

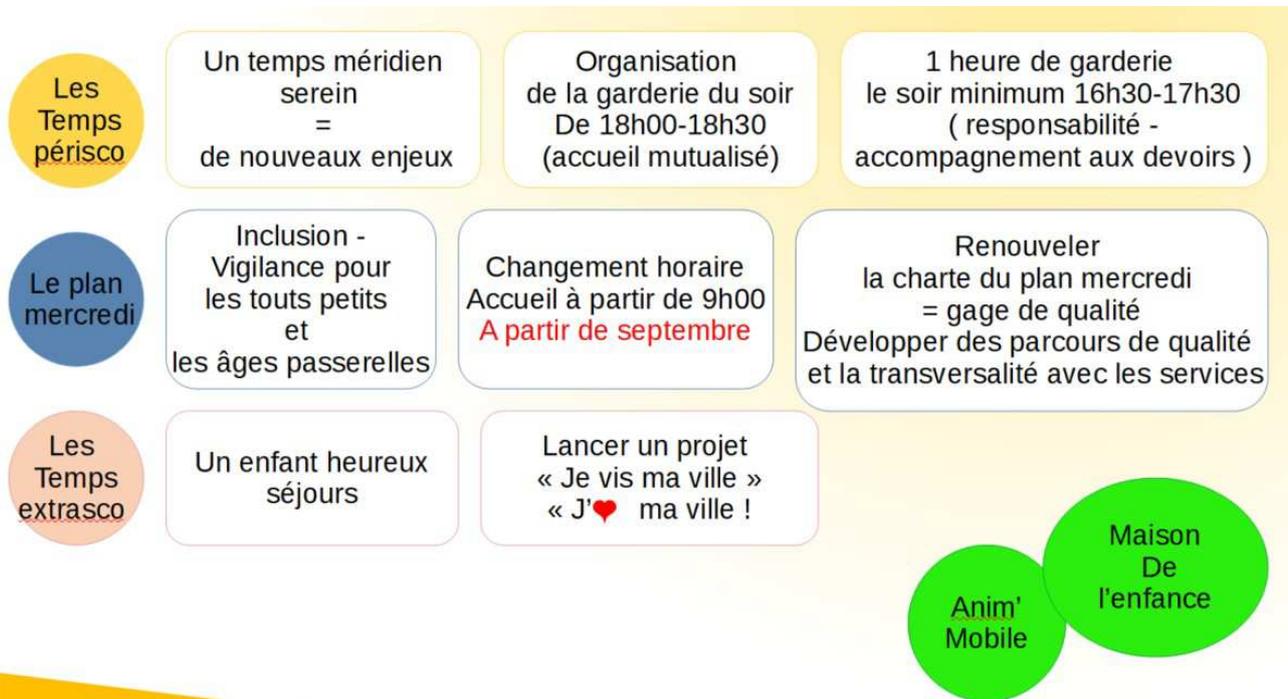
> Rechercher une qualité de service

- Un accueil bienveillant
- Identifier les ressources du territoire
- Rythme adapté (vigilance des plus petits)

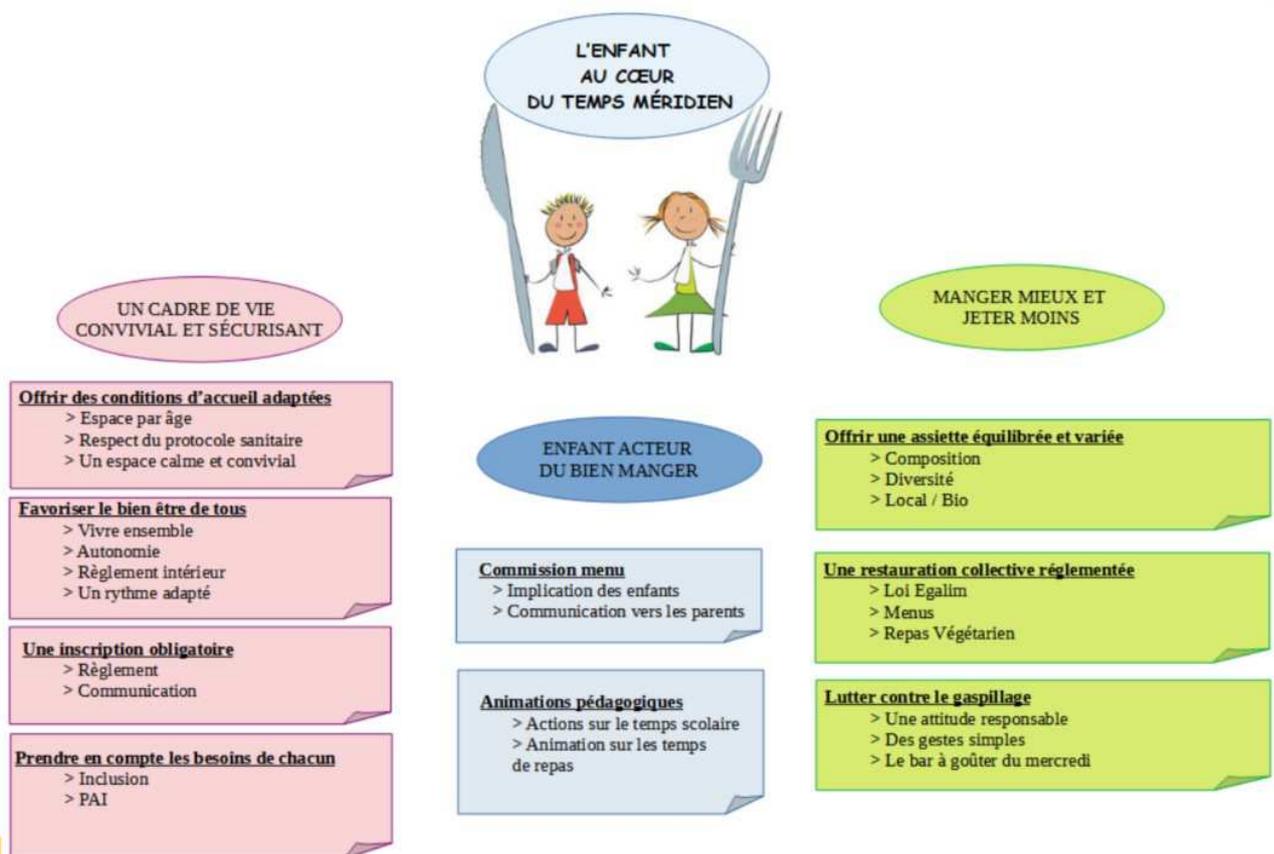
> Développer le plaisir

- Développer la participation du jeune
- L'imaginaire
- Accompagner l'enfant vers de nouvelles formes de communication

VI - Les orientations prises suite à l'évaluation 2017/22



Réflexions – Pistes d'améliorations



L'ENFANT AU CŒUR
De nos priorités

OFFRE PERISCOLAIRE

Offrir des conditions d'accueil adaptées
> Organisation adaptée à l'âge
> Respect du protocole sanitaire
> Un espace calme et convivial
> Rythmes de travail des parents

Favoriser le bien être de tous
> Vivre ensemble
> Autonomie
> Règlement intérieur
> Un rythme adapté

Une inscription obligatoire = sécurité
> Règlement
> Communication
> Un accompagnement des familles fragilisées

Des activités de qualité
> Adaptées et sécurisées
> Variées
> Innovantes et attractives



PLAN MERCREDI

Offre d'accueil
> Centralisation
> Horaires adaptés
> Bien être de l'enfant
(petit déjeuner équilibré)

3 axes prioritaires
> Inclusion
> Lien avec les projets d'école
> Favoriser des actions ayant attrait au développement durable (lutter contre le gaspillage, zéro déchet...)

INCLUSION / PARENTALITÉ

> Accueil adapté et sécurisé
> Accompagnement des équipes

> Temps de loisirs « parents-enfants »
> Accompagnement des familles

OFFRE EXTRASCOLAIRE

CLIMAT SEREIN et BIENVEILLANT
> Développement de l'enfant
> Épanouissement de l'enfant

BUS DE L'ANIMATION
> Diversité
> Sur tous les temps et sur tout le territoire
> Intervenants / Liaison espace associatif

ENFANT = CITOYEN ACTIF
> Mobilité douce
> Développement durable

L'enfant au cœur de priorité
Réflexions – Pistes d'améliorations

VII - Le plan Mercredi

Pour offrir une offre de loisirs riche et adaptée aux besoins de l'enfant, pour être au plus proche des infrastructures adaptées, pour simplifier l'organisation familiale, un site unique centralisé au cœur de la ville accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants de moins de 6 ans

- au sein d'une école maternelle
- groupe par tranche d'âge
- activités diversifiées selon un planning

Les enfants 6-12 ans

- au sein d'une école élémentaire et infrastructures de la ville
- groupe par Thématique
- activités à la carte le matin et parcours à thème l'après midi

4 Thématiques

- Sportive
- Nature
- Créative
- Jeux

Les enfants âgés entre 6 et 12 ans pourront être accueillis à la journée et bénéficier d'activités variées :

- Le matin les enfants auront le choix entre différentes activités à la carte, leur permettant de varier les plaisirs et de toucher à tout,
- L'après midi, les enfants pourront participer au parcours de leur choix. De vacances en vacances, l'enfant pourra découvrir des parcours éducatifs autour de thématiques sportives, culturelles, artistiques....

Inscription au Guichet Unique

- Inscription forfaitaire de vacances en vacances,
 - Possibilité d'inscription occasionnelle : uniquement
- en fonction des capacités d'accueil avec une tarification majorée

<i>Garderie matin</i>	<i>7h30 – 9h00 Accueil échelonné</i>
<i>Matin</i>	<i>9h00 - 12h00</i>
<i>Temps de restauration</i>	<i>12h00 - 13h30</i>
<i>Après midi</i>	<i>13h30 - 17h00</i>
<i>Garderie soir</i>	<i>17h00- 18h30 Avec départ échelonné</i>

LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

S'organise autour de 4 axes définis dans le Plan Mercredi

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements = la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants = l'accueil de tous les publics, enfants comme familles
- l'ancrage du projet dans le territoire = mise en valeur de la richesse du territoire
- la qualité des activités = le développement d'activités éducatives de qualité



CHARTRE QUALITÉ DU PLAN MERCREDI

Une convention complémentaire contractée entre la ville, l'État et la CAF basée sur l'accueil périscolaire du mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires.

Partie 4 :

PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DU PEDT



I / La coordination du PEDT

Le comité de pilotage (COFIL) assure le suivi et la mise en œuvre des objectifs éducatifs, et fait le lien entre les acteurs. Il est composé des 15 membres titulaires suivant :

Pour la Ville :

> Élus municipaux :

- ✓ Monsieur le Maire
- ✓ l'Adjoint à la Santé, la Petite Enfance, l'Enfance et l'accompagnement des familles
- ✓ l'Adjoint aux Politiques éducatives et à la Restauration Municipale

> Services municipaux :

- ✓ DGS
- ✓ DGAS pôle Accompagnement à la Famille
- ✓ Directeur(trice) Petite Enfance
- ✓ Directeur(trice) Vie Scolaire et Sportive
- ✓ Responsable service Enfance
- ✓ Responsable service Jeunesse
- ✓ Coordinateur CTG
- ✓ Agent Administratif chargé de l'organisation

Pour l'éducation nationale : DASEN (ou son représentant)

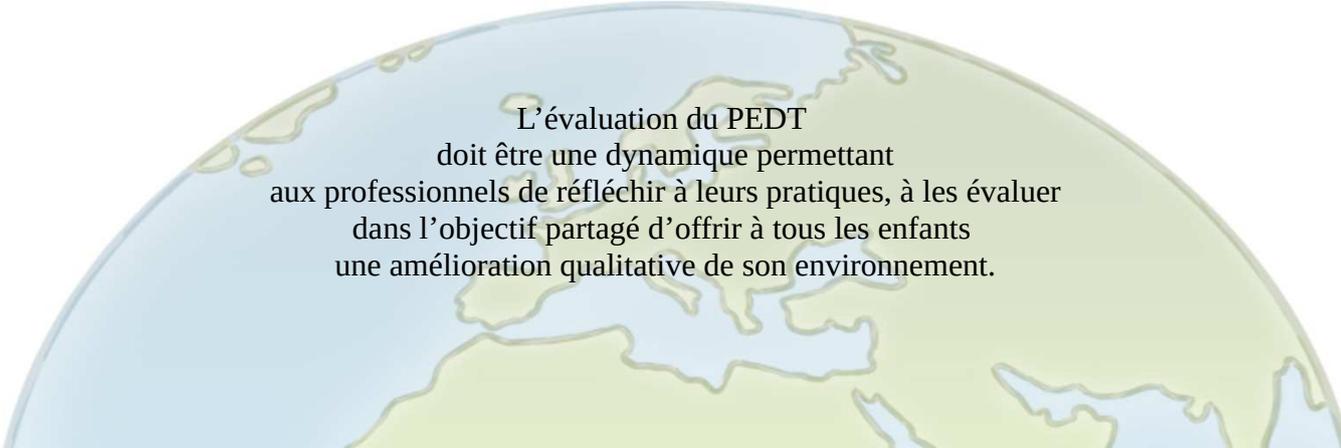
Pour la Caisse d'Allocations Familiales : Responsable Action Sociale

Pour la DDJS : Inspecteur DRJSCS (ou son représentant)

Pour les familles : 1 représentant de parents d'élèves « maternelle » et 1 représentant de parents d'élèves « élémentaire »

Les missions :

- Définition des priorités, mise en cohérence et orientations des politiques éducatives locales
- Définition des moyens matériels et humains
- Validation des étapes de mise en œuvre
- Nourrir l'écriture du PEDT tout au long de l'année



L'évaluation du PEDT
doit être une dynamique permettant
aux professionnels de réfléchir à leurs pratiques, à les évaluer
dans l'objectif partagé d'offrir à tous les enfants
une amélioration qualitative de son environnement.

II / Le suivi et l'évaluation du PEDT

Dans le cadre de l'évaluation du PEDT, il est important d'associer les enfants car ils se situent au cœur du dispositif. L'équipe d'animation aura en charge de créer des outils adaptés et ludiques (code couleur...) afin que chaque enfant puisse exprimer son avis. Ce retour, associé à une régularité des échanges avec les animateurs permettra de procéder à une évaluation par cycle et d'adapter le contenu des activités proposées.

Le service enfance aura en charge la rédaction d'un rapport d'activités annuel en fin d'année scolaire pour alimenter le comité de pilotage et de créer des outils de suivi des actions afin de recenser :

Concernant les objectifs éducatifs animés sur les différents temps de l'enfant

> Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'inscrits et de participants
- Évaluation du coût des activités par enfant
- Participation des partenaires
- L'offre des activités proposées

> Indicateurs qualitatifs

- Contenu des activités et actions mises en place (participation, satisfaction...)
- Qualité des intervenants
- Organisation des temps de transition entre les différents temps de l'enfant
- Remontée des informations à la coordinatrice qui reste à l'écoute des besoins du public accueilli
- Adaptabilité de l'organisation pour une amélioration continue

Concernant l'enfant

> Indicateurs quantitatifs :

- Types de participants selon les critères (âge, sexe, zone de domiciliation, établissement scolaire fréquenté)

> Indicateurs qualitatifs

- Bien être de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires (rythme, état de concentration et de fatigue...)
- Amélioration du comportement des élèves en fin d'année
- Amélioration de l'état de fatigue des élèves en fin d'année
- Amélioration des apprentissages des enfants sur le temps scolaire
- Qualité de la vie quotidienne

Concernant l'organisation

> Indicateurs quantitatifs :

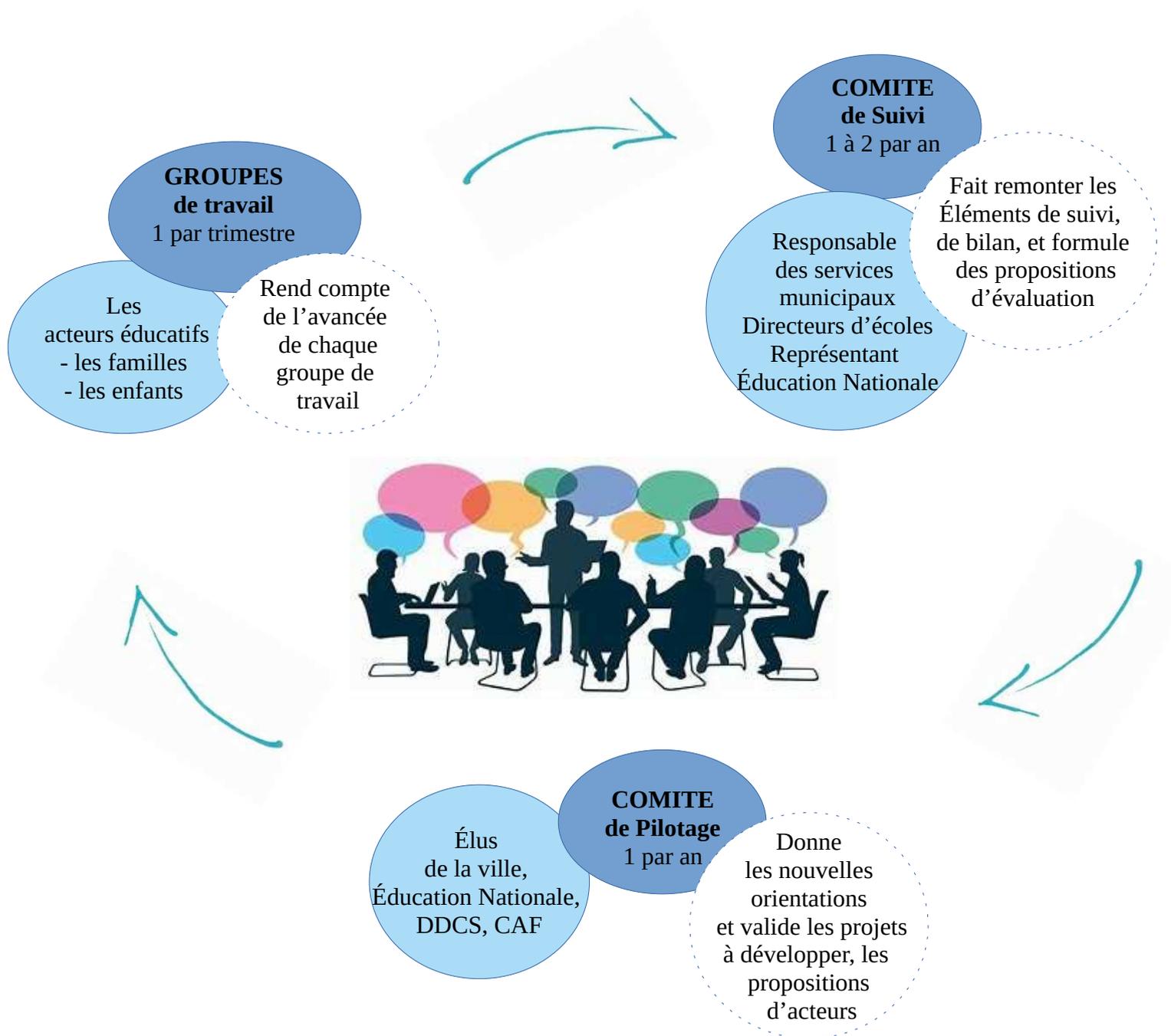
- Mise en place et nombre de réunions du comité de coordination
- Nombre d'agents municipaux mobilisés

> Indicateurs qualitatifs

- Adaptabilité du service de coordination
- Mise en adéquation des projets pédagogiques et des projets d'école
- Mise en application de la charte des temps périscolaires
- Implication des familles

Calendrier
d'évaluation
en annexe

III / La méthode de Pilotage



Coordinatrice du PEDT

Mme Dany COBBAERT

Responsable du service Enfance

[dcobbaert@ville-arentières .fr](mailto:dcobbaert@ville-arentières.fr)

03-61-76-20-42

Madame Catherine De Paris

Adjointe au Maire déléguée à la Santé, la Petite Enfance,
l'Enfance et l'accompagnement des familles

Partie 5 :

ANNEXES

- Support pédagogique de l'évaluation du PEDT 2017-2021
- Annexe 1 : Cadre de la réforme des rythmes scolaires
- Annexe 2 : Organisation hebdomadaire du temps scolaire et périscolaire
- Annexe 3 : Éléments financiers
- Annexe 4 : Affiches communication famille sur les temps extrascolaires 2017/2021
- Annexe 5 : Comparatif des effectifs inscriptions scolaires 2017-2021
- Annexe 6 : Fréquentation des temps périscolaires 2017-2021
- Annexe 7 : Fréquentation des mercredis 2017-2021
- Annexe 8 : Evolution des inscriptions ACM petites vacances 2017-2021
- Annexe 9 : Evolution des inscriptions ACM périodes estivales 2017-2021
- Annexe 10 : Objectifs / Actions mises en places / Freins et perspectives d'amélioration
- Annexe 11 : Objectifs / Actions mises en places / Freins et perspectives d'amélioration du plan mercredi
- Annexe 12 : Calendrier d'évaluation du PEDT

Évaluation du PEDT 2017-2021

Projet Éducatif De Territoire

Évaluation 2017-2021



A . Organisation du Temps de l'enfant

- ▶ Septembre 2017 – juin 2018 : Organisation scolaire sur 4 jours et demi
- ▶ A partir de Septembre 2018 : Retour sur une organisation scolaire sur 4 jours
- ▶ Ouverture des ACM sur chaque période de vacances

Organisation du temps de l'enfant
 « Annexe 1 : Cadrage de la réforme des rythmes scolaires »

1 / Sept 17-Août 18 = Organisation scolaire sur 4 jours et demi

Écoles Léo Lagrange, Léon Blum, Roger Salengro, Renan Buisson

HORAIRES Lundi	HORAIRES Mardi	HORAIRES Mercredi	HORAIRES Jeudi	HORAIRES Vendredi
Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h30-10h	8h30-10h	8h30-10h	8h30-10h	8h30-10h
10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h
12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h
14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h
16h-18h	16h-18h	16h-18h	16h-18h	16h-18h
Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
18h-19h	18h-19h	18h-19h	18h-19h	18h-19h
Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
19h-20h	19h-20h	19h-20h	19h-20h	19h-20h

Accueil
Langage
Bonne Habitude
Pause
Méditative
JDC
Journée de Classe

Écoles Anatole France, Gambetta et Jean Macé

HORAIRES Lundi	HORAIRES Mardi	HORAIRES Mercredi	HORAIRES Jeudi	HORAIRES Vendredi
Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
8h30-10h	8h30-10h	8h30-10h	8h30-10h	8h30-10h
10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h
12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h	12h-14h
14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h
16h-18h	16h-18h	16h-18h	16h-18h	16h-18h
Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
18h-19h	18h-19h	18h-19h	18h-19h	18h-19h
Accueil	Accueil	Accueil	Accueil	Accueil
19h-20h	19h-20h	19h-20h	19h-20h	19h-20h

Accueil
Langage
Bonne Habitude
Pause
Méditative
JDC
Journée de Classe

-Deux organisations hebdomadaires différentes selon les sites afin d'optimiser la logistique et les coûts de fonctionnement

-Une amplitude horaire identique sur toute la semaine de 7h30 à 18h00

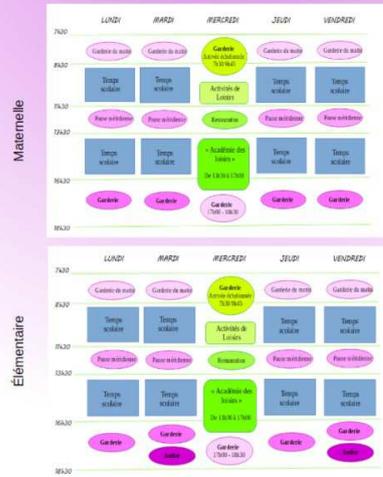
-Un temps scolaire adapté à la réforme du lundi au vendredi incluant le mercredi matin

- Un accueil collectif de mineurs ouvert sur une structure centralisée sur l'école Léo Lagrange

Organisation du temps de l'enfant
 « Annexe 2 : Organisation du temps sur 4,5 jours d'écoles »

2 / Septembre 2018 = retour aux 4 jours d'école

- Un retour sur une organisation scolaire à 4 jours pour toutes les écoles
- La mise en place du plan mercredi
- La mise en place d'Ateliers en élémentaire 2 jours par semaine (enfants inscrits présents sur la plage horaire 16h30-18h contrairement aux garderies)
- Une adaptation des horaires pour les sites de Léo Lagrange et Léon Blum avec un décalage de l'accueil de 10 minutes entre les maternels et les élémentaires
- Un élargissement de l'amplitude horaire des garderies du soir jusque 18h30



Organisation du temps de l'enfant

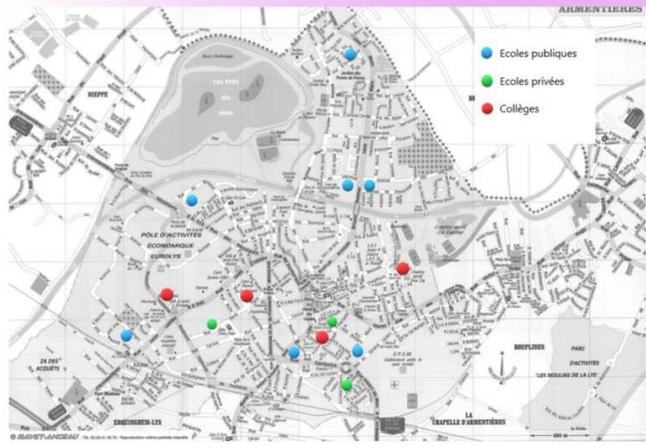
« Annexe 2 : Organisation du temps sur 4 jours d'écoles »

3 / Les établissements scolaires du territoire :

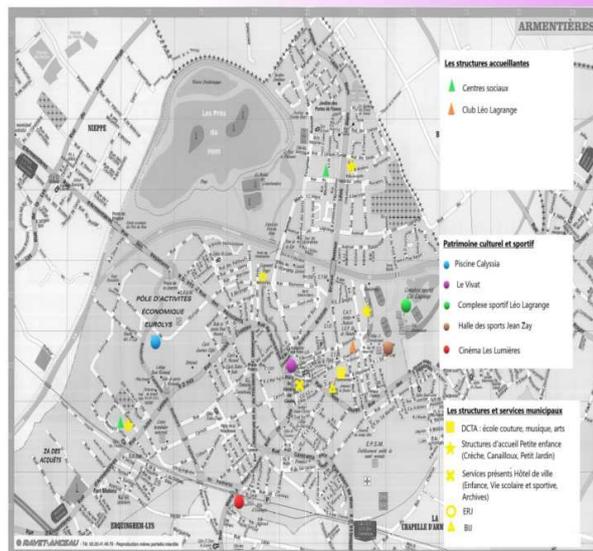
- 7 Ecoles publiques**
- École Léo Lagrange
 - École Gambetta
 - École Anatole France
 - École Renan Buisson
 - École Roger Salengro
 - École Léon Blum
 - École Jean Macé

- Écoles privées**
- Site Famille (St Thérèse)
 - Site Famille (St Roch)
 - Site Colombe

- Collèges publics**
- Collège Jean Rostand
 - Collège Desrousseaux
- Collèges privés**
- Collège Saint Jude
 - Collège Saint Charles



4 / Les structures accueillantes et les services municipaux



- Les structures et services municipaux**
- AU PETIT JARDIN
 - MULTI-ACCUEIL LES CANNAILLOUX
 - CERCHE
 - SERVICÉ ENFANCE
 - Vie scolaire et sportive
 - Médiathèque l'Albatros
 - DCA
 - Ecole de couture - Ecole d'Arts - Ecole de musique
 - Cité culturelle Trait d'union Rue Paul Bert
 - Ecole de danse
 - DRE
 - Espace Ressource Jeunesse
 - Bureau Information Jeunesse

- Patrimoine culturel et sportif**
- Piscine Calyssa
 - Vent Marine
 - Cinéma Ciné Lumières
 - Le Vivat
 - Complexe sportif Léo Lagrange
 - Halle des sports Jean Zay

- Les structures accueillantes**
- CENTRE SOCIAL SALEMBO
 - CENTRE SOCIAL LES 4 SAISONS
 - CLUB LEO LAGRANGE

5 / L'équipe du service « Temps de l'enfant » :



Un plateau de coordination 6 agents

- 1 cheffe de service
- 1 coordinateur périscolaire
- 1 coordinateur extrascolaire
- 1 référent administratif / Rh
- 2 agents Accueil / Logistique / Administratif

2017-2018
110 agents mobilisés

Temps périscolaires

- Sur tous les temps
- 8 Directeurs
- 15 Permanents
- Sur les PM et les garderies
- 56 Animateurs vacataires
- 20 Enseignants

JADE

- 56 animateurs vacataires
- 5 ETAPS
- 13 Enseignants
- 23 ATSEM
- 5 Agents ville
- 1 Intervenant

2018-2021
120 agents mobilisés

Enfance

- 7 Directeurs périscolaires / 1 Directeur mercredi
- 21 Permanents dont 7 volants
- 50 vacataires périscolaires

Renfort

- 5 ETAPS sur la PM
- 24 Enseignants en PM et Garderies
- 12 ATSEM en PM

6 / Quelques éléments financiers synthétiques

DÉPENSES

Masse salariale

2017 = 1 884 820,42 €

2019 = 1 818 351,94 €

RECETTES

Recettes CAF

2017 = 585 205,12 €

2019 = 549 619,22 €

Budget Fonctionnement

2017 = 134 133 €

2019 = 127 510 €

Recettes Participation Famille

2017 = 648 048,16 €

2019 = 704 477 €

Organisation du temps de l'enfant
« Annexe 3 : Eléments financiers »

7 / Les outils de communication

Communication aux familles

- Courrier, mail, SMS
- Espace citoyen
- Plannings, Flyers
- Affiches pour chaque période d'inscription en acm

Communication aux enfants

- Plannings
- Flyers
- Journal des mercredis

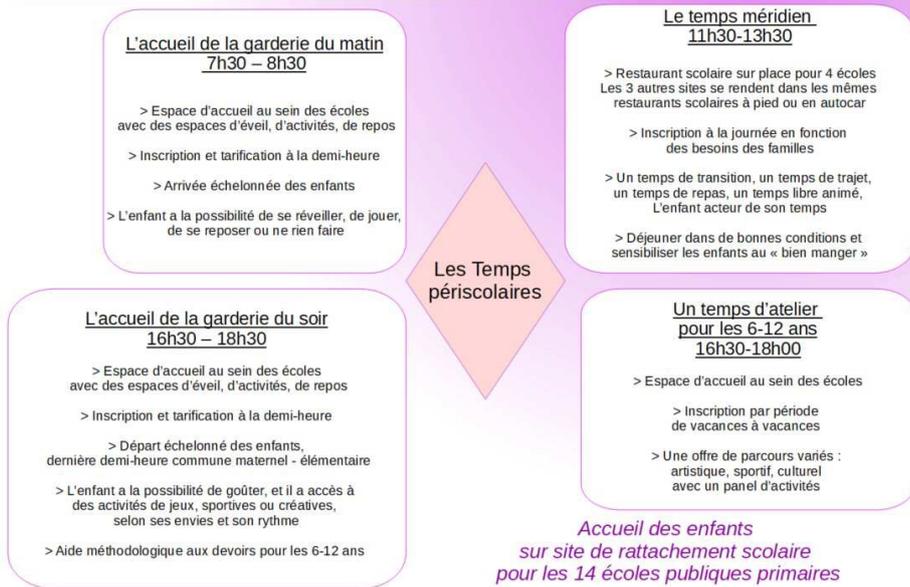
Communication tout public

- Site de la ville <http://www.armentieres.fr>
- Article dans le journal de la ville JDA
- Réseaux sociaux de la ville (Facebook)
- Écrans aux entrées de la ville

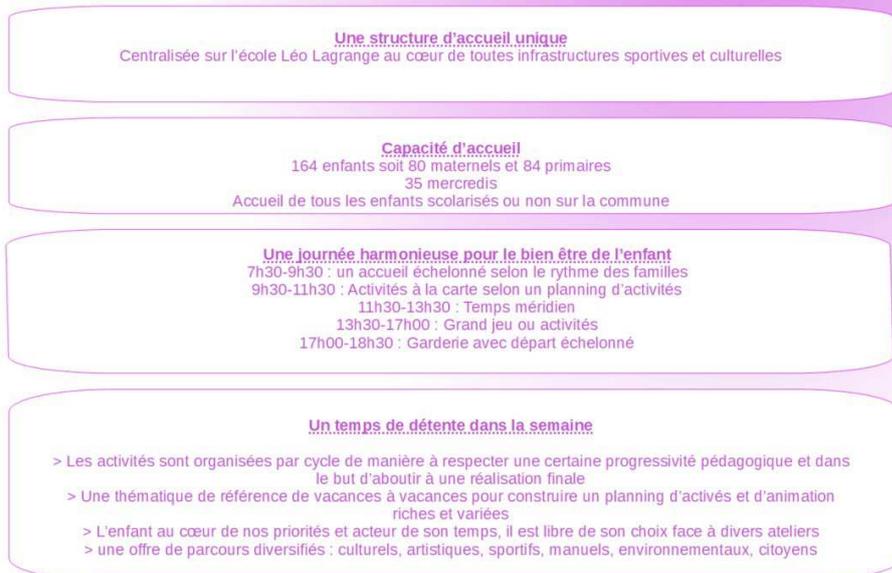


Organisation du temps de l'enfant
« Annexe 4 : Affiches des acm »

8/ Une offre de loisirs pour les temps périscolaires



9 / Une offre de loisirs spécifique pour le mercredi



10 / Une offre de loisirs extrascolaire



11 / Des animations tout public



Des journées d'animation tout public

L'équipe d'animation propose différents stands d'animation lors des manifestations « ville »

- Marché fête des mères
- Marché de Noël
- Week-end des Nieuilles (Parade)
- Parade de Noël
- 14 Juillet
- Doux week-end hindou
- JPE en partenariat avec la petite enfance

Et bien d'autres.....



B . Bilan quantitatif

1/ Des inscriptions scolaires publiques en baisse

Composition des écoles publiques d'Armentières

- ▶ 5 écoles maternelles
Anatole France – Léon Blum – Léo Lagrange
Jean Macé – Gambetta
- ▶ 5 écoles élémentaires
Anatole France – Léon Blum – Léo Lagrange
Jean Macé – Gambetta
- ▶ 2 groupes scolaires
Roger Salengro – Renan Buisson

Septembre 2017 : 2275 enfants
Septembre 2020 : 2134 enfants

soit une baisse de 141 élèves en 4 ans

2017 = 897 élèves maternels contre 757 élèves en 2020
soit une baisse de 140 élèves

▶ Les écoles les plus touchées sont :

- Léo Lagrange (baisse de 38 enfants par école),
- Jean-Macé, Léon Blum et Renan Buisson (baisse de 27 enfants par école),

Bilan quantitatif

Annexe 5 : « Evolution des inscriptions scolaires de 2017 à aujourd'hui »

2 / Fréquentation des temps périscolaires de l'enfant

Temps de garderies

- Garderie du matin**
- ▶ 2017 = 6,3 % / 154 enfants
 - ▶ 2020 = 5,7 % / 133 enfants

- Garderie du soir**
- ▶ 2017 = 9,3 % / 213 enfants
 - ▶ 2020 = 9,9 % / 215 enfants

- Focus 18h00-18h30**
- ▶ 2018 = 2,3 % / 37 enfants
 - ▶ 2020 = **1,5 % / 32 enfants**

Temps méridien

- Pause méridienne maternelle**
- ▶ 2017 = 45,9 % / 413 enfants
 - ▶ 2020 = 41,6 % / 317 enfants

- Pause méridienne élémentaire**
- ▶ 2017 = 55,7 % / 781 enfants
 - ▶ 2020 = 49,4 % / 686 enfants

- Pause méridienne**
- ▶ 2017 = 50,8 % / 1194 enfants
 - ▶ 2020 = 45,5 % / 1003 enfants

Baisse de 191 enfants

- ▶ 2017 (4,5 jours écoles + JADE)
- ▶ 2020 (4 jours écoles + sans atelier)

Bilan quantitatif

Annexe 6 : « Fréquentation des temps périscolaires de 2017 à aujourd'hui »

3 / Fréquentation du plan mercredi

- ▶ 2017 (4,5 jours écoles + JADE) Mercredi après midi
- ▶ 2020 (4 jours écoles + sans atelier) Mercredi à la journée

Accueil des enfants maternels

- ▶ 2017 = 43 enfants
- ▶ 2020 = 60 enfants

Accueil des enfants élémentaires

- ▶ 2017 = 97 enfants
- ▶ 2020 = 102 enfants

Accueil des enfants le mercredi

- ▶ 2017 = 150 enfants
- ▶ 2020 = 162 enfants

Garderie du soir

- ▶ 2017 = 69 enfants
- ▶ 2020 = 74 enfants

Focus 18h00-18h30

- ▶ 2020 = 9 enfants en moyenne quittent le centre à 18h30

Écoles de rattachement des enfants fréquentant le plan mercredi 2020/2021

Écoles	Nbre enfts mater	Nbre enfts élé	Ttx
Léo Lagrange	9	15	24
Léon Blum	5	8	13
Gambetta	8	14	22
Renan Buisson	4	11	15
Jean Macé	8	7	15
Salengro	3	7	10
Anatole France	5	10	15
Écoles privées	13	9	22
Écoles hors communes	6	10	16
Totaux	61	91	152

Bilan quantitatif

Annexe 7 : « Fréquentation des temps du mercredi de 2017 à aujourd'hui »

4 / Fréquentation sur les petites vacances

Accueil des enfants Vacances d'hiver

- ▶ 2017 = 197 enfants soit 91 maternels et 106 élémentaires
- ▶ 2020 = 230 enfants soit 95 maternels et 135 élémentaires

Accueil des enfants Vacances de printemps

- ▶ 2017 = 231 enfants soit 104 maternels et 127 élémentaires
- ▶ 2020 = 228 enfants en 2019 - Cellule de garde en 2020

Accueil des enfants Vacances d'Automne

- ▶ 2017 = 238 enfants soit 104 maternels et 134 élémentaires
- ▶ 2020 = 287 enfants soit 112 maternels et 175 élémentaires

Accueil des enfants Vacances de fin d'année

- ▶ 2017 = 155 enfants soit 70 maternels et 85 élémentaires
- ▶ 2020 = 88 enfants soit 47 maternels et 41 élémentaires

Augmentation des effectifs aux vacances d'hiver (+33 enfants) et d'Automne (+49 enfants)

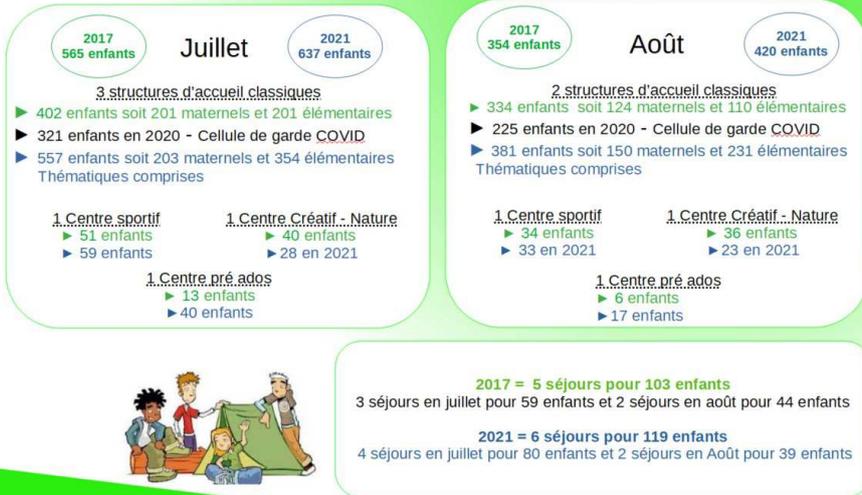
Stabilité des effectifs aux vacances de Printemps

Baisse des effectifs aux vacances de fin d'année (-67 enfants)

Bilan quantitatif

Annexe 8 : « Fréquentation des acm pendant les petites vacances de 2017 à aujourd'hui »

5 / Fréquentation des temps de l'enfant sur la période estivale

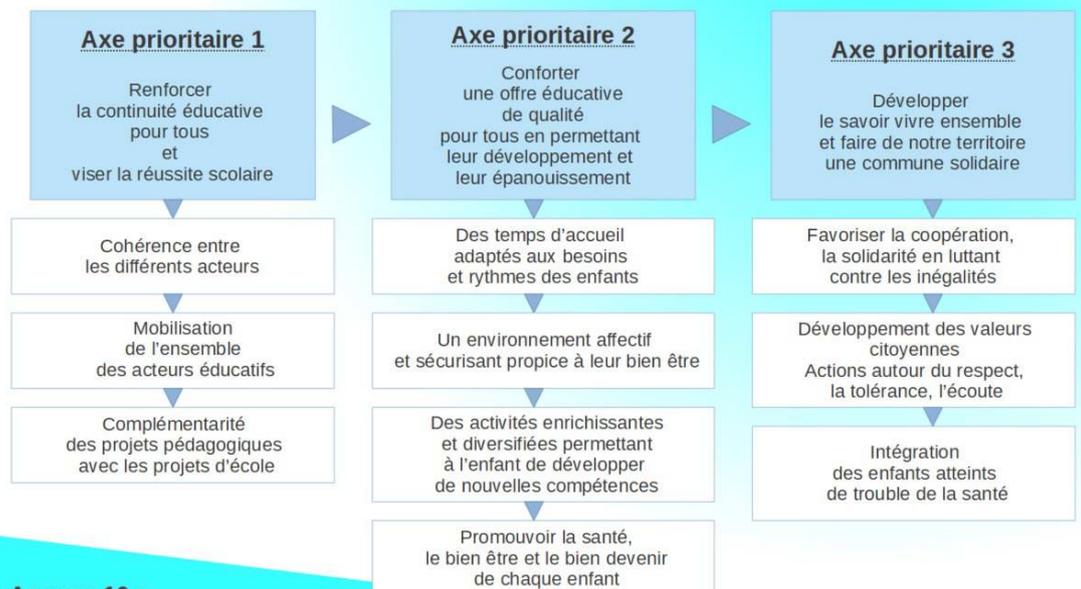


Bilan quantitatif

Annexe 9 : « Fréquentation des acm sur la période estivale »

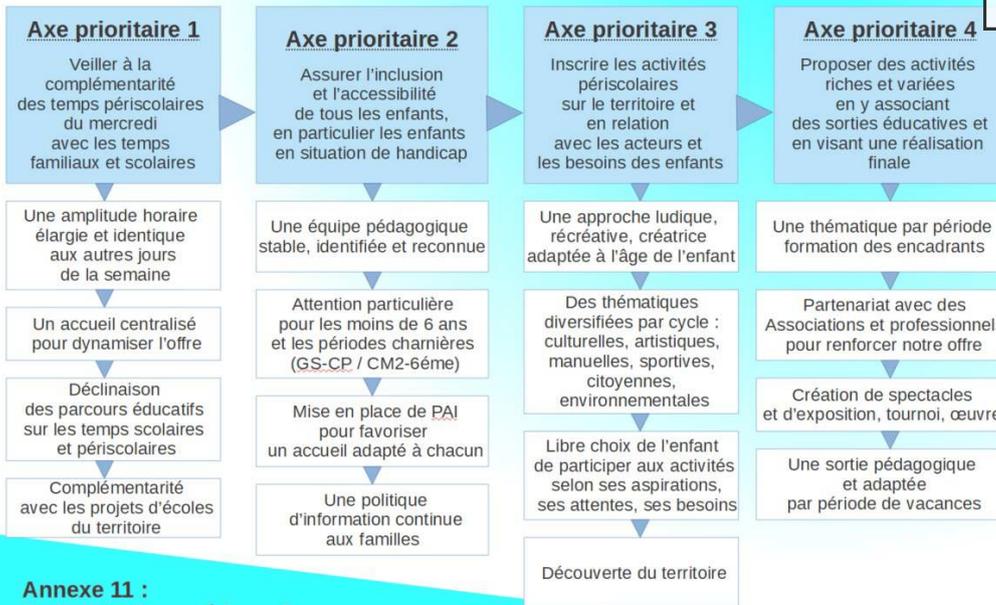
C. Actions pédagogiques

1 / Temps périscolaires et extrascolaires



Annexe 10 : Fiches Actions pédagogiques

2 / Le plan mercredi



Annexe 11 : Fiches Actions pédagogiques

3 / Le positionnement des directeurs d'écoles

Les points forts à maintenir

- > Une communication fluide entre les animateurs et les enseignants
- > Quelques projets ont été mis en place
- > Des enseignants présents sur les temps méridiens
- > Un soutien des équipes d'animation pour gérer les points d'entrées et de sorties

Les pistes de progression

- > Vigilance sur les temps de transition (respect des horaires, responsabilité partagée...)
- > Journée bien chargée pour les maternels, rythme de l'enfant
- > Une concertation au niveau des projets
- > Stabilité des équipes d'animation
- > Une mutualisation des coordonnées des familles

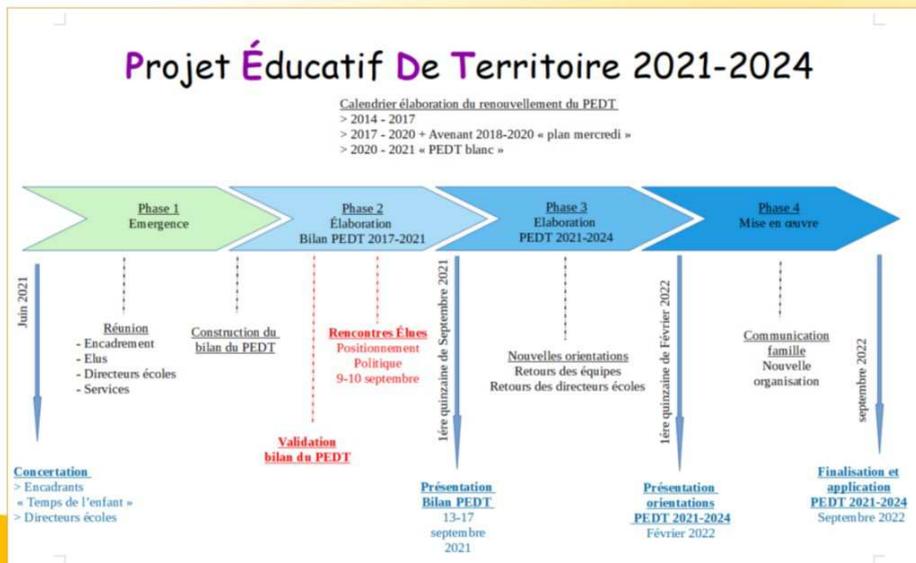
Les contraintes

- > La mutualisation des locaux compliquée à gérer
- > Pas forcément d'espace périscolaire dans toutes les structures
- > Une réglementation différente (PAI, encadrement, protocole...)
- > Un manque de temps pour échanger avec l'ensemble des acteurs

Rencontre individuelle de chaque directeur (juin 2021)

D. Projet écriture PEDT 2021-2024

1 / Un calendrier



Renouvellement du PEDT

2 / Les orientations 2022-2025

- Les Temps périsco**: Un temps méridien serein = de nouveaux enjeux
- Le plan mercredi**: Inclusion - Vigilance pour les tous petits et les âges passerelles
- Les Temps extrasco**: Un enfant heureux en développant les séjours et les temps forts
- Organisation de la garderie du soir**: De 18h00-18h30 (accueil mutualisé)
- Changement horaire Accueil**: à partir de 9h00 **A partir de septembre**
- Lancer un projet**: « Je vis ma ville » « J'♥ ma ville ! »
- 1 heure de garderie le soir minimum 16h30-17h30**: (responsabilité - accompagnement aux devoirs)
- Renouveler la charte du plan mercredi**: = gage de qualité. Développer des parcours de qualité et la transversalité avec les services
- Maison De l'enfance**
- Anim' Mobile**

Réflexions – Pistes d'améliorations

UN CADRE DE VIE CONVIVIAL ET SÉCURISANT

- Offrir des conditions d'accueil adaptées**
 - > Espace par âge
 - > Respect du protocole sanitaire
 - > Un espace calme et convivial
- Favoriser le bien être de tous**
 - > Vivre ensemble
 - > Autonomie
 - > Règlement intérieur
 - > Un rythme adapté
- Une inscription obligatoire**
 - > Règlement
 - > Communication
- Prendre en compte les besoins de chacun**
 - > Inclusion
 - > PAI

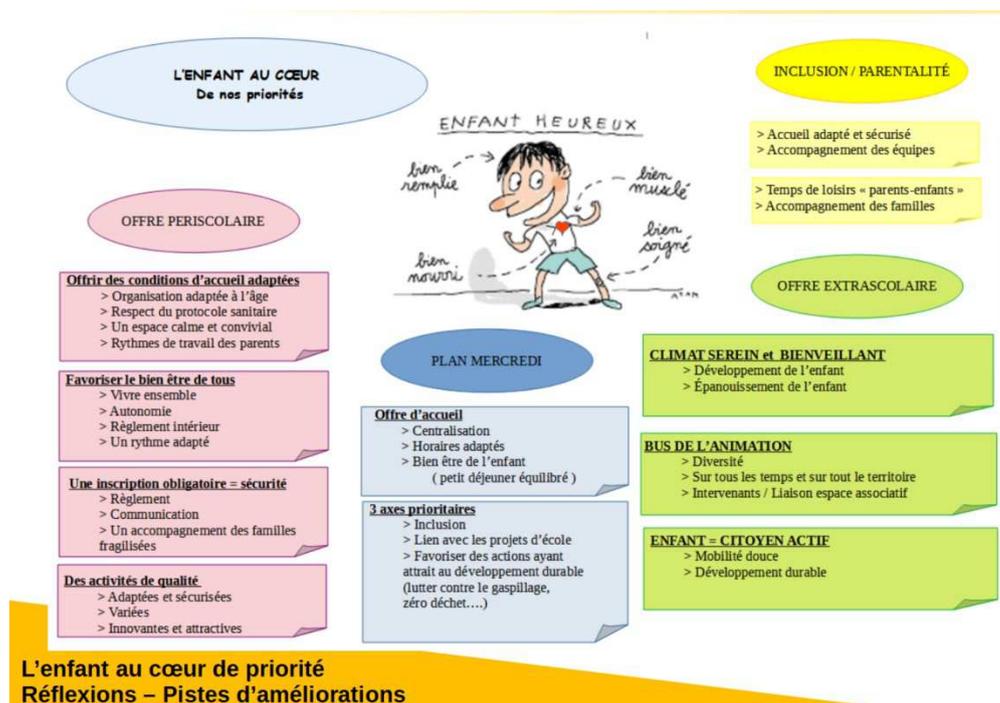
ENFANT ACTEUR DU BIEN MANGER

- Commission menu**
 - > Implication des enfants
 - > Communication vers les parents
- Animations pédagogiques**
 - > Actions sur le temps scolaire
 - > Animation sur les temps de repas

MANGER MIEUX ET JETER MOINS

- Offrir une assiette équilibrée et variée**
 - > Composition
 - > Diversité
 - > Local / Bio
- Une restauration collective réglementée**
 - > Loi Egalim
 - > Menus
 - > Repas Végétarien
- Lutter contre le gaspillage**
 - > Une attitude responsable
 - > Des gestes simples
 - > Le bar à goûter du mercredi

Le temps méridien Réflexions – Pistes d'améliorations



Projet Éducatif De Territoire

2021-2024

Un nouveau challenge pour le bonheur
de nos petits armentières et armentières



Annexe 1

EVALUATION DU PEDT

Cadre de la réforme des rythmes scolaires

Cadre réglementaire de la Rentrée septembre 2017/2018

Selon le code de l'éducation nationale :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- 9 demi-journées (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi)
- 5h30 maximum par jour
- 3h30 par demi-journée
- Une pause méridienne de 1h30

Cadre réglementaire à partir de la rentrée 2018 jusqu'à aujourd'hui

Selon le code de l'éducation nationale :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- 9 demi-journées (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi)
- 5h30 maximum par jour
- 3h30 par demi-journée
- Une pause méridienne de 1h30

Les possibilités de dérogation au cadre général

> 1^{er} dérogation aux seules dispositions du deuxième alinéa du code de l'éducation nationale

- d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin
- d'une ou plusieurs demi-journées d'une durée supérieure à 5h30
- d'une ou plusieurs demi-journées d'enseignement d'une durée supérieure à 3h30

> 2^{ème} dérogation aux dispositions des 1^{er}, 2^{ème}, et 4^{ème} alinéas du cadre général

- d'organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées et ainsi de regrouper les activités périscolaires sur un après-midi
- de réduire le nombre d'heures hebdomadaire d'enseignement en compensant par un raccourcissement des vacances d'été
- de répartir les heures d'enseignement sur huit demi-journées (lundi-mardi-jeudi-vendredi) réparties sur quatre jours

EVALUATION DU PEDT

Annexe 2

Organisation hebdomadaire du temps scolaire et périscolaire

Organisation du temps de l'enfant de la Rentrée septembre 2017/2018

- 9 demi-journées d'école avec le mercredi matin soit 4,5 jours
- Garderie soir les lundis et jeudis de 16h00 à 18h00
- Dispositif JADE les mardis et vendredis de 15h30 à 17h00 suivi d'une garderie jusque 18h00
- Centre de loisirs centralisé le mercredi après-midi de 12h00 à 18h00

Écoles Léo Lagrange, Léon Blum, Roger Salengro, Renan Buisson

HORAIRE		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil
8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS
11h30/12h30	PM	11h30/12h30	PM	11h30/12h	Accueil	11h30/12h30	PM	11h30/12h30	PM	11h30/12h30	PM
12h30/16h	ENS	12h30/15h30	ENS			12h30/16h	ENS	12h30/15h30	ENS	12h30/16h	ENS
16h/18h	Accueil	15h30/17h	JADE			16h/18h	Accueil	15h30/17h	JADE	16h/18h	Accueil
		17h/18h	Accueil								

Accueil (Garderie)

Enseignement (heures d'école)

Pause Méridienne

JADE (nouveaux temps d'activités)

Écoles Anatole France, Gambetta et Jean Macé

HORAIRE		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil	7h30/8h30	Accueil
8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS	8h30/11h30	ENS
11h30/12h30	PM	11h30/12h30	PM	11h30/12h	Accueil	11h30/12h30	PM	11h30/12h30	PM	11h30/12h30	PM
12h30/15h30	ENS	12h30/16h	ENS			12h30/15h30	ENS	12h30/16h	ENS	12h30/16h	ENS
15h30/17h	JADE	16h/18h	Accueil			15h30/17h	JADE	16h/18h	Accueil	16h/18h	Accueil
17h/18h	Accueil					17h/18h	Accueil				

Accueil (Garderie)

Enseignement (heures d'école)

Pause Méridienne

JADE (nouveaux temps d'activités)

Organisation du temps de l'enfant à partir de la Rentrée septembre 2018 sous dérogation

- 8 demi-journées d'école sur 4 jours
- Offre adaptée selon l'âge des enfants
 - Organisation maternelle : garderie soir de 16h30 à 18h30
 - Organisation élémentaire :
 - * les lundis et jeudis garderie du soir de 16h30 à 18h30 avec un accompagnement aux devoirs
 - * les mardis et vendredis un double service proposé aux familles
 - Garderie de 16h30 à 18h30
 - Dispositif ATELIER de 16h30 à 18h00 suivi d'une garderie jusque 18h30
- Centre de loisirs centralisé le mercredi à la journée, lancement du plan mercredi

Organisation maternelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30					
8h30	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie Arrivée échelonnée 7h30 9h45	Garderie du matin	Garderie du matin
11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Activités de Loisirs	Temps scolaire	Temps scolaire
13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Restauration	Pause méridienne	Pause méridienne
16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	« Académie des loisirs » De 13h30 à 17h00	Temps scolaire	Temps scolaire
18h30	Garderie	Garderie	Garderie 17h00 - 18h30	Garderie	Garderie

Organisation élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30					
8h30	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie Arrivée échelonnée 7h30 9h45	Garderie du matin	Garderie du matin
11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Activités de Loisirs	Temps scolaire	Temps scolaire
13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Restauration	Pause méridienne	Pause méridienne
16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	« Académie des loisirs » De 13h30 à 17h00	Temps scolaire	Temps scolaire
18h30	Garderie	Garderie Atelier	Garderie 17h00 - 18h30	Garderie	Garderie Atelier



Annexe 3

ÉVALUATION DU PEDT

Éléments financiers

Budget de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
Budgété	143 123 €	146 252 €	141 751 €	147 302 €
Réalisé péri	46 263 €	36 959 €	28 164 €	8 774 €
Réalisé extra	87 870 €	91 591 €	99 346 €	50 198 €
Budget total réalisé	134 133 €	128 550 €	127 510 €	58 972 €

Recettes CAF 2017 à 2020

	PERISCOLAIRE		EXTRASCOLAIRE		Plan Mercredi	CEJ/CTG	TOTAL ANNUEL
	Acompte	Solde	Acompte	Solde			
EXERCICE 2017	116 361,35 €	57 678,68 €	60 876,61 €	28 493,01 €	X	321 795,47 €	585 205,12 €
	174 040,03 €		89 369,62 €				
EXERCICE 2018	127 833,20 €	69 913,89 €	60 019,27 €	12 180,87 €	X	308 457,71 €	578 404,94 €
	197 747,09 €		72 200,14 €				
EXERCICE 2019	114 547,62 €	48 941,08 €	51 082,53 €	25 371,93 €	5 141,01 €	304 535,05 €	549 619,22 €
	163 488,70 €		76 454,46 €				
EXERCICE 2020	114 799,48 €	39 756,35 €	53 617,05 €	22 465,38 €	10 756,03 €	Non perçu à ce jour Prévisionnel : 399 946,62€	641 340,91 €
	154 555,83 €		76 082,43 €				

Participation des familles

Recettes	2017	2018	2019	2020
Extrascolaire	153 704 €	153 259 €	164 837 €	107 477 €
Mercredi	26 026 €	32 843 €	38 966 €	30 821 €
Périscolaire	468 318 €	532 468 €	500 674 €	354 845 €
Total	648 048 €	718 570 €	704 477 €	493 143 €

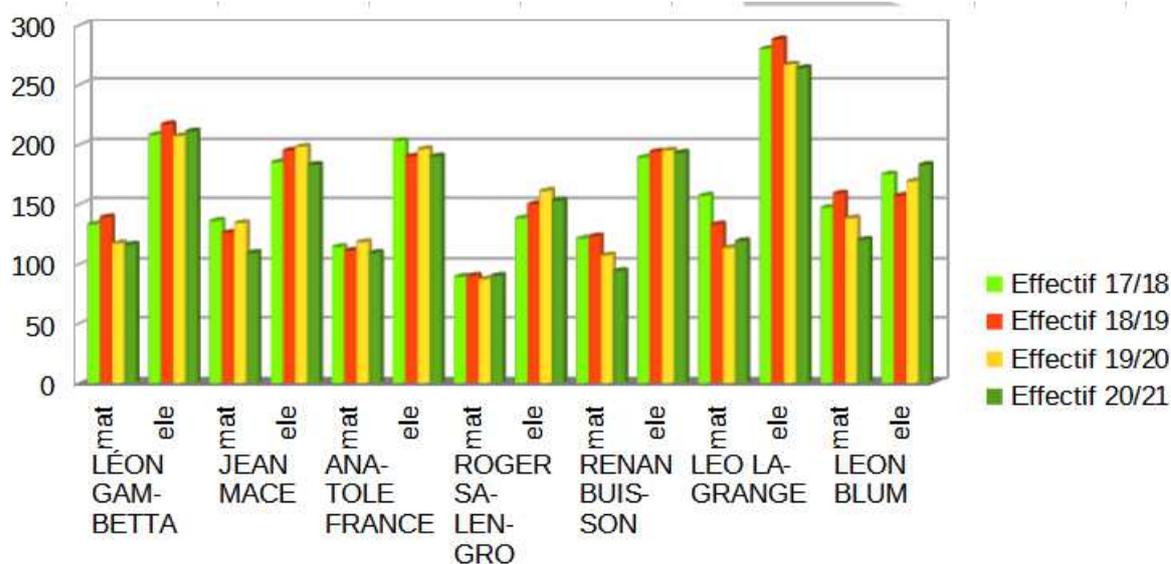
Annexe 5

EVALUATION DU PEDT

Comparatif des effectifs inscriptions scolaires 2017-2021

Effectifs des élèves inscrits par école de septembre 2017 à septembre 2020

Écoles	LÉON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		Total	Total	
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele		mat	élé
Effectif 17/18	133	208	136	185	114	203	89	138	121	189	157	280	147	175	2275	897	1378
Effectif 18/19	139	217	126	195	111	190	90	150	123	194	133	288	159	157	2272	881	1391
Effectif 19/20	117	207	134	198	118	196	87	161	107	195	113	267	138	169	2207	814	1393
Effectif 20/21	116	211	109	183	109	190	90	153	94	193	119	264	120	183	2134	757	1377
Comparatif Sept 17 / sept21	-17	3	-27	-2	-5	-13	1	15	-27	4	-38	-16	-27	8	-141	-140	-1



Annexe 6

EVALUATION DU PEDT

Fréquentation des temps périscolaires 2017-2021

Effectifs des élèves inscrits par école de septembre 2017 à septembre 2020

Écoles	LEON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		TOTAUX		
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	Mat + élé
Effectif 17/18	133	208	136	185	114	203	89	138	121	189	157	280	147	175	897	1378	1661
% fréquentation GM	5,26	8,65	5,15	7,03	3,51	4,93	4,49	2,17	5,79	8,47	8,28	10,00	6,12	8,57	5,5	7,1	6,3
% fréquentation Gmidj_mercr	0,75	0,96	4,41	2,70	0,88	0,99	1,12	0,00	0,83	2,12	1,27	0,71	0,68	0,57	1,4	1,2	1,3
% fréquentation PM	55,64	64,42	36,03	50,81	37,72	43,35	48,31	41,30	47,11	63,49	47,13	63,57	49,66	62,86	45,9	55,7	50,8
% fréquentation JADE	59,40	78,85	40,44	57,84	41,23	56,16	56,18	58,70	43,80	59,79	54,14	53,21	40,14	63,43	47,9	61,1	54,5
% fréquentation GS	15,79	13,46	5,15	5,95	7,89	6,40	8,99	4,35	10,74	10,05	11,46	10,00	7,48	12,00	9,6	8,9	9,3

Écoles	LEON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		TOTAUX		
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	Mat + élé
Effectif 18/19	139	217	126	195	111	190	90	150	123	194	133	266	159	157	881	1391	1629
% fréquentation GM	6,47	10,60	4,76	7,69	1,80	4,21	5,56	3,33	8,94	9,28	6,27	10,42	5,03	8,92	5,8	7,8	6,9
% fréquentation PM	53,96	64,52	44,44	50,26	41,44	45,26	48,89	38,00	50,41	67,53	62,41	62,85	47,17	73,89	49,8	57,5	53,6
% fréquentation Ateliers	14,39	12,44	6,15	10,00													
% fréquentation GS	14,39	14,29	7,14	8,21	6,31	4,21	15,56	6,67	9,76	8,25	12,03	9,38	8,18	10,83	10,5	8,8	9,7
% fréquentation GS 18h30	2,88	2,76	1,59	1,54	1,80	1,05	4,44	1,33	4,63	1,03	3,76	2,78	2,52	3,18	2,7	2,0	2,3

Écoles	LEON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		TOTAUX		
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	Mat + élé
Effectif 19/20	117	207	134	198	118	196	87	161	107	195	113	267	138	169	814	1393	1511
% fréquentation GM	6,84	10,63	2,99	8,08	4,24	3,06	4,60	4,97	9,35	9,23	7,96	10,86	4,35	10,06	5,8	8,1	6,9
% fréquentation PM	51,28	55,56	32,84	44,95	34,75	37,76	44,83	34,16	50,47	50,26	49,56	55,06	41,30	62,72	43,6	48,6	46,1
% fréquentation Ateliers		12,08		9,60				8,70				7,12					9,2
% fréquentation GS	16,24	14,01	5,22	7,58	7,63	4,59	16,09	8,07	13,08	7,69	13,27	10,11	8,70	13,02	11,5	9,3	10,4
% fréquentation GS 18h30	3,42	2,90	1,49	2,02	1,69	0,51	5,75	1,86	1,87	1,54	3,54	2,25	2,17	3,55	2,8	2,1	2,5

Écoles	LEON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		TOTAUX		
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	Mat + élé
Effectif 20/21	116	211	109	183	109	190	90	153	94	193	119	264	120	183	757	1377	1398
% fréquentation GM	6,03	6,16	2,75	5,46	4,59	4,74	3,33	3,33	5,88	4,26	6,74	8,40	10,98	2,50	8,20	4,6	6,9
% fréquentation PM	45,69	50,71	36,70	48,09	33,94	43,16	34,44	45,10	47,87	50,26	45,38	55,30	47,50	53,01	41,6	49,4	45,5
% fréquentation GS	12,07	11,37	4,59	8,20	4,59	8,95	13,33	11,11	11,70	10,88	13,45	12,12	5,00	10,93	9,2	10,5	9,9
% fréquentation GS 18h30	1,72	1,42	0,92	1,09	0,92	1,05	2,22	2,61	1,06	0,52	2,52	1,52	0,83	2,73	1,5	1,6	1,5

Comparatif de la fréquentation des temps périscolaires 2017/2018 et 2020/2021

4,5 jours d'école
Avec JADE

Écoles	LEON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		TOTAUX		
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	Mat + élé
Effectif 17/18	133	208	136	185	114	203	89	138	121	189	157	280	147	175	897	1378	2275
Garderie matin	7	18	7	13	4	10	4	3	7	16	13	28	9	15	51	103	154
% fréquentation	5,26	8,65	5,15	7,03	3,51	4,93	4,49	2,17	5,79	8,47	8,28	10,00	6,12	8,57	5,5	7,1	6,3
Garderie midi (mercredi)	1	2	6	5	1	2	1	0	1	4	2	2	1	1	13	16	29
% fréquentation	0,75	0,96	4,41	2,70	0,88	0,99	1,12	0,00	0,83	2,12	1,27	0,71	0,68	0,57	1,4	1,2	1,3
PM	74	134	49	94	43	88	43	57	57	120	74	178	73	110	413	781	1194
% fréquentation	55,64	64,42	36,03	50,81	37,72	43,35	48,31	41,30	47,11	63,49	47,13	63,57	49,66	62,86	45,9	55,7	50,8
JADE	79	164	55	107	47	114	50	81	53	113	85	149	59	111	428	839	1267
% fréquentation	59,40	78,85	40,44	57,84	41,23	56,16	56,18	58,70	43,80	59,79	54,14	53,21	40,14	63,43	47,9	61,1	54,5
Garderie soir	21	28	7	11	9	13	8	6	13	19	18	28	11	21	87	126	213
% fréquentation	15,79	13,46	5,15	5,95	7,89	6,40	8,99	4,35	10,74	10,05	11,46	10,00	7,48	12,00	9,6	8,9	9,3

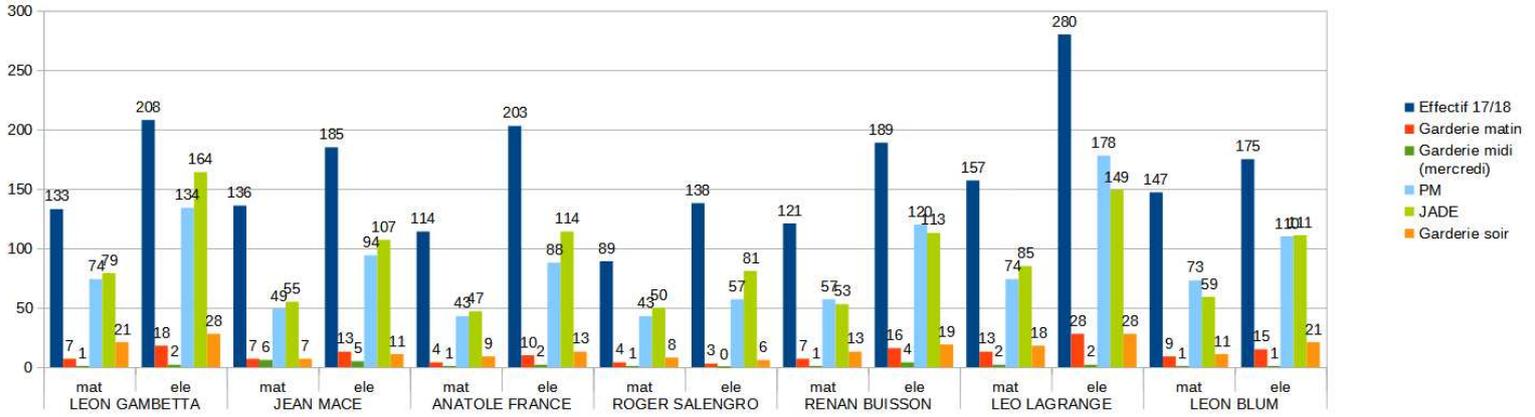
4 jours d'école
Sans atelier (covid)

Écoles	LEON GAMBETTA		JEAN MACE		ANATOLE FRANCE		ROGER SALENGRO		RENAN BUISSON		LEO LAGRANGE		LEON BLUM		TOTAUX		
	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	mat	ele	Mat + élé
Effectif 20/21	116	211	109	183	109	190	90	153	94	193	119	264	120	183	757	1377	2134
Garderie matin	7	13	3	10	5	9	3	9	4	13	10	29	3	15	35	98	133
% fréquentation	6,03	6,16	2,75	5,46	4,59	4,74	3,33	5,88	4,26	6,74	8,40	10,98	2,50	8,20	4,6	6,9	5,7
PM	53	107	40	88	37	82	31	69	45	97	54	146	57	97	317	686	1003
% fréquentation	45,69	50,71	36,70	48,09	33,94	43,16	34,44	45,10	47,87	50,26	45,38	55,30	47,50	53,01	41,6	49,4	45,5
Garderie soir	14	24	5	15	5	17	12	17	11	21	16	32	6	20	69	146	215
% fréquentation	12,07	11,37	4,59	8,20	4,59	8,95	13,33	11,11	11,70	10,88	13,45	12,12	5,00	10,93	9,2	10,5	9,9
Garderie 18h30	2	3	1	2	1	2	2	4	1	1	3	4	1	5	11	21	32
% fréquentation	1,72	1,42	0,92	1,09	0,92	1,05	2,22	2,61	1,06	0,52	2,52	1,52	0,83	2,73	1,5	1,6	1,5

4,5 jours d'école
Avec JADE

Fréquentation des temps périscolaires

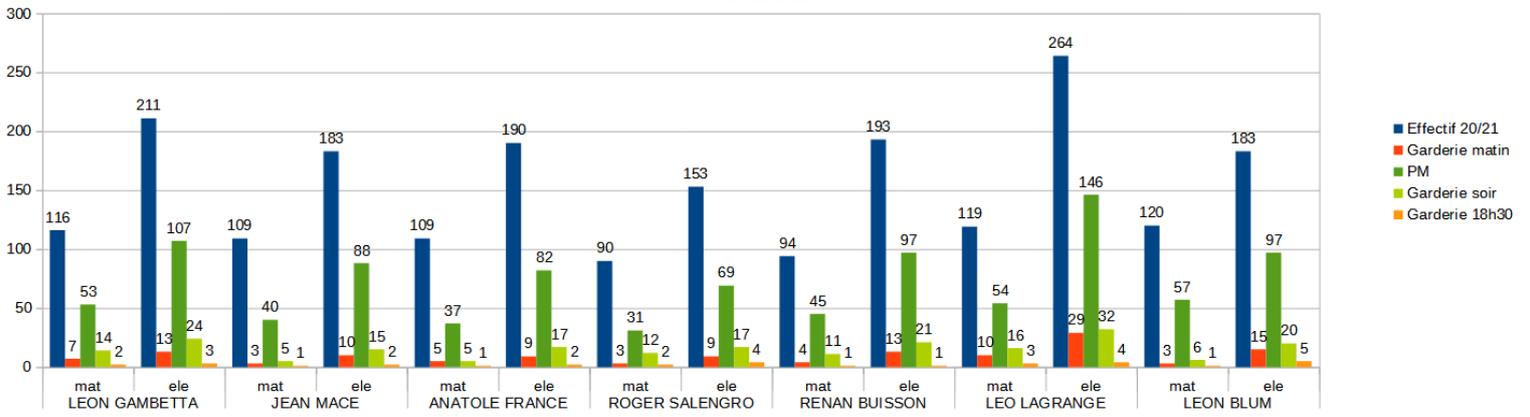
Année 2017/2018



4 jours d'école
Sans atelier (covid)

Fréquentation des temps périscolaires

Année 2020/21



EVALUATION DU PEDT

Fréquentation du mercredi 2017-2021

Annexe 7

Effectifs des enfants inscrits au mercredi de septembre 2017 à septembre 2020

4,5 jours d'école Mercredi après midi	SEPT 2016		JANV 2017		AVR 2017		SEPT 2017		JANV 2018		AVR 2018	
	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE
Pause méridienne	47	80	52	83	55	71	42	95	48	83	40	81
Demi journée Après midi	55	86	55	89	58	74	43	97	53	89	42	85
Garderie soir	25	42	20	49	22	37	16	53	21	49	17	36

4 jours d'école Mercredi à la journée	SEPT 2018		JANV 2019		AVR 2019		SEPT 2019		JANV 2020		AVR 2020	
	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE
Garderie matin	52	83	43	60	50	57	36	71	43	62	29	44
Demi journée MATIN	10	16	13	13	13	11	7	14	6	16	5	11
JOURNÉE	65	89	52	68	64	69	52	78	60	65	43	50
Pause méridienne	64	88	52	67	64	69	51	78	59	65	43	50
Demi journée Après midi	4	13	7	9	3	7	7	14	3	4	3	3
Garderie soir	28	44	23	67	18	28	25	32	22	26	16	18

4 jours d'école Mercredi à la journée	SEPT 2020		JANV 2021		AVR 2021	
	MAT	ELE	MAT	ELE	MAT	ELE
Garderie matin	46	78	42	57	29	38
Demi journée MATIN	4	12	3	8	3	8
JOURNÉE	53	91	56	68	40	44
Pause méridienne	53	85	56	65	36	42
Demi journée Après midi	7	11	6	11	9	7
Garderie soir	28	46	25	34	19	19
Garderie 18h00-18h30	11	12	10	9	6	6

Annexe 8

EVALUATION DU PEDT

Evolution des inscriptions petites vacances 2017-2021

	2017				2018				2019				2020			
	Hiver	Printemps	Automne	Noël	Hiver	Printemps	Automne	Noël	Hiver	Printemps	Automne	Noël	Hiver	Printemps	Automne	Noël
Multi activité Élémentaires	28	31	34	24	33	30	32	31	31	33	47	30	33	0	38	41
Sportifs Élémentaires	30	32	36	30	32	33	34	29	32	31	56	25	43	0	37	
Créatifs Élémentaires	33	34	34	25	31	26	35	31	31	31	49	28	47	0	37	
Nature Élémentaires	15	30	30	6	32	18	34	Non proposé	22	29	13	Non proposé	12	0	28	
Ados															12	
Séjours															23	
Maternels	91	104	104	70	103	105	104	63	101	104	112	58	95	0	112	47
Total	197	231	238	155	231	212	229	154	217	228	277	141	230	0	287	86
														Cellule de garde		Groupe par école de rattachement

Annexe 9

EVALUATION DU PEDT

Evolution des inscriptions périodes estivales 2017-2021

	2017		2018		2019		2020	
	Juillet	Août	Juillet	Août	Juillet	Août	Juillet	Août
Centre Multi-activité Élémentaires	201	110	195	93	205	101	158	107
Centre sportif Élémentaires	51	34	51	33	52	21	0	0
Centre sportif Ados à partir de 2020	13	6	10	1	12	4	21	9
Centre Créatif / Nature	40	36	40	30	33	22	0	0
Séjours	59	44	71	47	62	44	0	0
Nbre de séjours	3	2	3	2	3	2	0	0
Centre Maternels	201	124	196	127	220	118	142	109
Total	565	354	563	331	584	310	321	225
							Offre multi activité uniquement	

Annexe 10

EVALUATION DU PEDT Objectifs / Actions mises en place / Freins et perspectives d'amélioration

Objectif 1 / Renforcer la continuité éducative pour tous et viser la réussite scolaire

Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs en assurant une cohérence entre les différents temps de l'enfant

- Création de temps d'échange et de concertation entre les différents acteurs
 - Comité technique du PEDT (1 par an)
 - Temps d'échanges entre les directeurs d'écoles, le service vie scolaire et le service enfance pour parfaire l'organisation de chaque structure
 - Temps d'échanges et journées portes ouvertes des ACM pour les familles
- Mutualisation et optimisation de l'utilisation des locaux scolaires
- Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation de la mise en place des différents temps de l'enfant
 - Stabilité des équipes d'animation entre les différents temps de la journée
 - Une équipe référente par structure
- Création d'un environnement de travail serein pour les équipes d'animation afin de renforcer la qualité de l'accueil des enfants au sein de chaque école
 - Multiplication du matériel mis à disposition
 - Restructuration du temps de travail des équipes d'animation (temps de préparation-temps d'encadrement-temps de concertation et de bilan)

Favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs et prévoir des temps de concertation pour améliorer la communication

- Présence effective d'un membre du service enfance aux conseils d'école
- Satisfaction des parents sur les actions éducatives mises en place
- Création d'outils de communication envers les familles et les enfants pour favoriser une information fluide et efficace (plannings, affiches, flyers...)
- Communication régulière par mail pour informer et sensibiliser les familles sur les actions éducatives

Renforcer la complémentarité des projets pédagogiques avec les projets d'écoles

- Articulation de l'offre de loisirs Enfance avec le projet d'école et les dispositifs existants sur la structure :
 - Participation aux fêtes d'écoles (création de spectacle, décors, danse, costumes ...)
 - Renfort des animateurs pour encadrer les projets scolaires (projet voile, classe de neige ou de mer...)
- Mise en place de projets divers pour améliorer le cadre de vie des enfants à l'école
 - Décoration et création de supports ludiques et attractifs
 - Aménagement d'espaces (salle de garderie, tracés dans les cours d'écoles, création de de cours, mobiliers extérieurs...)
- Vigilance et organisation des temps de transition entre les temps scolaires et périscolaires
 - Présence des équipes d'animation aux portes (plan vigipirate)
 - Mise en place de règlements intérieurs communs (utilisation des espaces, règles de vie)
- Pertinence des nouveaux rythmes scolaires (concertation de tous les acteurs, offre identique sur l'ensemble du territoire, temps scolaire, temps méridien, fluidité entre les différents temps de l'enfant, organisation des changements d'espaces)

- > Redynamiser les comités techniques : implication des parents et des directeurs d'école dans la mise en œuvre du PEDT
- > Créer une dynamique de territoire entre le PEL et le PEDT : représentation effective de tous les acteurs
- > Mise en place de groupe de travail par thématique mobilisant tous les acteurs
- > Questionnaire de satisfaction (enseignants-parents-animateurs)
- > Formation continue des animateurs / Qualification des acteurs

Objectif 2 / Conforter une offre éducative de qualité pour tous les enfants en permettant leur développement et leur épanouissement

Proposer des temps d'accueil adaptés aux besoins et rythmes des enfants

- Des locaux adaptés
 - Écoles maternelles et élémentaires
 - Mise à disposition des salles de sport et des restaurants scolaires
- Des règles communes sur tous les temps de l'enfant
 - organisation identique sur tous les temps périscolaires et extrascolaires
- Articulation entre tous les temps de l'enfant
- Respect du rythme de l'enfant
 - Alternance des temps calmes et des temps d'activités
 - Vigilance sur les grands changements de l'enfant (1ere année en maternelle, passage au cp et collègue)

Créer un environnement affectif et sécurisant propice à leur bien être

- Accessibilités des familles
 - Tarif / Modalités d'inscription
- Accessibilité pour tous les enfants selon leurs besoins particuliers
- Choix de l'enfant et inscription des parents
- Taux d'encadrement législation de la DRAJES
- Professionnalisation de l'équipe d'encadrement
- Adaptation des activités à la tranche d'âge

Développer des activités enrichissantes et diversifiées permettant à l'enfant de développer de nouvelles compétences : sportives, citoyennes, et faire du ludique et du jeu la base essentielle de chaque atelier

- Création d'un univers, d'une thématique variable de période en période
 - Décoration du site, sorties, planning...
- Planning d'activités variées autour de 4 domaines :
 - Domaine sportif : slakline,
 - Domaine culturel : musée, artistes, théâtre
 - Domaine artistique : Terre, papier mâché, mosaïque, quilling, scrapbooking, dessin, peinture
 - Domaine « nature et exploration du monde » : jardinage, land art, bois, animaux, les pays et coutumes
- Diversité des activités (fréquence par période de vacances à vacances, ou par semaine pendant extrascolaire)
- Qualification des intervenants

Promouvoir la santé, le bien être et le bien devenir

- Investissement en matériel pédagogique et sportif pour favoriser la diversité des activités
- Priorités éducatives locales
 - ouverture à la culture, et au patrimoine local, éducation à la citoyenneté, découverte des activités sportives et physiques, accès activités artistiques
- Actions de solidarité
 - Téléthon, Journée de refus de la misère, collecte de jouets pour le père Noël vert, les blouses roses
 - Journées intergénérationnelles

- > La qualité des activités, nouvelles ou préexistantes
 - leur conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité
 - leur adaptation aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles sur la commune
- > Réexamen des besoins des enfants et des ressources du territoire
- > Diagnostic sur les inégalités scolaires, d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, aux technologies numériques, à la citoyenneté
- > Développer des actions « passerelles » aux âges de transition

Objectif 3 / Développer le savoir vivre ensemble et faire de notre territoire une commune solidaire et respectueuse

Favoriser la coopération, la solidarité, en luttant contre les inégalités

- Mise en place d'un parcours éducatif complémentaire avec le temps scolaire
- L'enfant acteur de son temps et de ses choix face à une offre multiple
- Création d'espaces d'activités avec un espace « acteur de mon temps libre »
- Actions pour favoriser la mobilité
 - Apprendre à tous les élémentaires à rouler à vélo et à se déplacer en ville en toute sécurité
 - Projet Scool Bus / Achat d'un parc vélo pour les élémentaires

Développer les valeurs citoyennes telles que le respect, la tolérance et l'écoute

- Mise en place de règles de vie communes aux différents temps
- Résolution de conflits entre enfants : formation des encadrants
- Actions sur la mixité (sociale, sexuelle, génération...)
- Développement des séjours pour favoriser le vivre ensemble et faire découvrir la région aux jeunes Armentièresois
- Privilégier la marche et le vélo pour tout déplacement
- Actions sur la gestion des tris et des déchets

Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé

- Accueil de tous les enfants sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires
- Temps de rencontre avec les familles et l'équipe d'animation
- Mise en place de PAI adapté
- Renforcement du taux d'encadrement selon les besoins spécifiques des enfants

- > Collaboration avec le DRE à développer pour accompagner au mieux les enfants ciblés
- > Développer les actions sur le développement durable, l'environnement et la lutte contre la discrimination
- > Développer notre partenariat avec les acteurs de terrain afin de mutualiser les ressources humaines et matérielles
- > Découvrir la richesse du patrimoine architectural, économique, historique de la ville et de la région

Annexe 11

EVALUATION DU PEDT Objectifs / Actions mises en place / Freins et perspectives d'amélioration PLAN MERCREDI

Axe prioritaire 1 : Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

Une amplitude horaire élargie et identique aux autres jours de la semaine

- > Fonctionnement identique que pendant les vacances scolaires
- > Une journée de repos et de loisirs dans la semaine scolaire
- > Amplitude horaire identique que sur les 4 jours d'école

Un accueil centralisé pour dynamiser l'offre

- > Un lieu d'animation identifié par les familles :
 - Accueillant des enfants des différents quartiers de la ville.
 - Accueillant des enfants de communes voisines.
- > Efficacité dans la logistique du matériel pédagogique.
- > Une dynamique d'activités plus importante

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

- > Parcours à thèmes l'après midi, organisation de vacances en vacances
- > Thématiques : sportive, créative, nature, jeux
- > Une thématique particulière par trimestre : « Apprendre à nager, découverte d'un métier, d'une technique, projet vidéo... »

Complémentarité avec les projets d'écoles du territoire

- > Projet en commun avec les écoles du territoire
 - Rénovation « Palissade » avec l'école Léon Blum
 - Plan vert
 - Amélioration du cadre de vie

- > Mutualisation des locaux compliquée avec le temps scolaire – beaucoup de manipulation de matériel
- > Revoir les horaires de garderie du matin, 70 % des enfants sont présents à partir de 9h00

Axe prioritaire 2 : Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants en particulier les enfants en situation de handicap

Une équipe pédagogique stable, identifiée et reconnue

	Nombres d'animateurs		Total d'animateurs* permanents sur les plans mercredis :	Nombres d'animateurs diplômés
	Maternels	Élémentaires		
2019 / 2020	8	10	18	15
2020 / 2021	9	11	20	17

* En fonction des chiffres ou d'une attention particulière pour un enfant, des animateurs vacataires renforcent l'équipe d'animation ponctuellement.

- > Une équipe d'animation stable sur l'année
9H30 sont identifiés pour la journée d'animation du mercredi ainsi que des temps de préparation :
 - réunions de bilans
 - préparation de planning d'activités

- d'évaluation pour chaque agent par période.

> Une équipe d'animation formée (BPJEPS, BAFA, BAFA...)

Équipe d'animation identique que sur les temps périscolaires pour un meilleur accompagnement de l'enfant et des familles

Une politique d'information continue aux familles

- > Plusieurs supports de communication sont transmis aux familles :
 - Distribution de tracts.
 - Affiche d'information à l'entrée du centre.
 - Remise d'un journal à chaque période.

Mise en place de PAI pour favoriser un accueil adapté à chacun

- > Afin d'accueillir tous les enfants :
 - Mise en place de Projet d'Accueil Individualisé avec les familles
 - Temps de rencontre parents- enfants
- > Accompagnement des équipes

Attention particulière pour les moins de 6 ans et les périodes charnières

- > Respect des recommandations fixées par la PMI
- > Renforcement des équipes chez les tout petits
- > Sensibilisation des équipes sur les besoins des enfants : espace adapté, repère, rythme

- > Des missions bien définies pour chaque animateur durant l'année complète.
- > Création d'un blog pour transmettre les différentes informations sur le mercredi et valoriser les différents temps de l'enfant (activités, temps forts...)
- > Création d'une affiche plan mercredi pour améliorer la valorisation de l'offre du service.

Axe prioritaire 3 : Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins des enfants

Une approche ludique, récréative, créative adaptée à l'âge de l'enfant

- Mise en place de projet d'animation pour les différentes tranches d'âges.
- Une diversification des activités proposées.

Des thématiques diversifiées par cycle : culturelle, artistique, manuelles, sportives, citoyennes environnementales

Plusieurs thématiques sont proposées en élémentaire sur les plans mercredis :

- JEUX
- SPORT
- CRÉATIF
- NATURE

Les enfants s'inscrivent pour une période complète sur la thématique de leur choix en y participant tous les après-midi.

Libre choix de l'enfant de participer aux activités selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins

En élémentaire, l'équipe d'animation propose :

- Activité à la carte le matin au choix de l'enfant
- 4 thématiques au choix l'après midi
- Mise en place d'une boîte à idées

En maternelle, des activités à la carte sont proposées tous les mercredis matins (2 activités différentes / matin).

Découverte
du territoire

- Tournage de scènes dans les différents quartiers de la ville pour un court-métrage.
- Utilisation des infrastructures de la ville
- Découverte du patrimoine

- > Un retro planning à l'année permettant d'identifier les différents temps fort en amont.
- > Un thème commun par période afin de rentrer dans un univers bien défini sur chaque mercredi.
- > Un grand jeu par période en maternelle et élémentaire.

Axe prioritaire 4 : Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives en visant une réalisation finale

Une thématique
par période,
formation des encadrants

- Formation de BAFA
- Un planning attractif est établi pour chaque période d'activité en fonction du groupe ou de l'âge de l'enfant
- Temps forts calendaires

Partenariat avec des
associations et
professionnels pour
renforcer notre offre

- Intervention avec les pompiers d'Armentières.
- Inter-centre avec le service animation d'Erquighem-Lys.
- Invitation des enfants de l'IME à un grand jeu sportif.
- Mise en place d'un projet avec la compagnie de théâtre « La Vache Bleue »
- Intervention des ASVP de la ville d'Armentières sur une sensibilisation au code de la route.

Création de spectacles
et d'expositions, tournois,
œuvres

- 2018 :**
- « Mercredi sportif »
 - « Accueils animés »
- 2019 :**
- « Spectacle des émotions » organisé par l'équipe d'animation
 - « Expositions des activités manuelles »
 - « Galette des Rois »
- 2020 :**
- « Mercredi de Noël, tout est possible »
 - « Expositions des activités manuelles »
 - « Spectacle de Lucien » organisé par l'équipe d'animation
 - « Rallyes photos »
- 2021 :**
- « Jeux Olympiques »
 - « Voyage en Afrique »

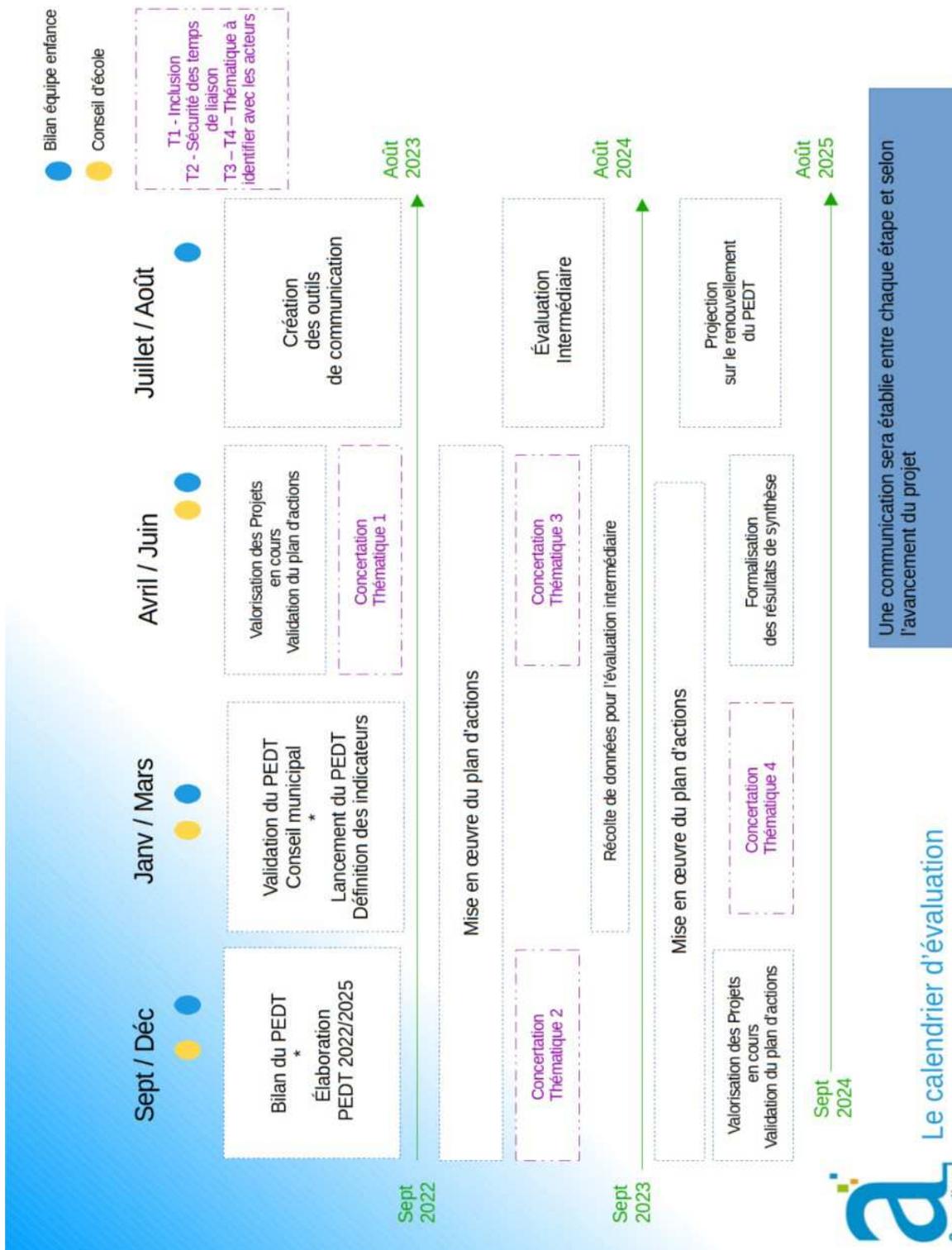
Une sortie pédagogique
et adaptée par
période de vacances

Les différentes sorties effectuées sur les plans mercredis :

- Lys Aventure à Wervicq-Sud (2019)
- La Pépinière de Saint-Jans-Cappel (2019)
- Piscine Calyssia à Armentières (2018,2019,2020)
- Le Repère des Aventuriers (2019)
- La Patinoire (2020)
- Cinéma des lumières (2019 et 2020)
- La Z'Ane Attitude à Frelinghien (2019)
- Loisi Flandres à Hazebrouck (2019)
- Les Prés du Hem à Armentières (2018,2019,2020,2021)

Annexe 12

CALENDRIER D 'ÉVALUATION DU PEDT



Le calendrier d'évaluation

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900176-20220929-DE22148-DE

